

ZSC Littoral cauchois ZPS Littoral seino-marin

Comité de pilotage – animation
27 novembre 2025
Sous-préfecture de Dieppe



CONTEXTE

Carte de situation des sites et documents d'objectifs

NATURA 2000 SUR LE LITTORAL CAUCHOIS

Sites Natura 2000

- ZSC Littoral Cauchois
- ZPS Littoral Seinomarin
- Autres sites Natura 2000



Zone Spéciale de Conservation Littoral cauchois (directive Habitats-Faune-Flore)

- Arrêté de désignation : 2 mai 2016
- DOCOB validé le 19 janvier 2012
- Superficie du site : 6 420 ha (majoritairement marin)
- 46 communes de Sainte-Adresse au Tréport
- 34 espèces justifiant sa désignation
- 19 habitats d'intérêt communautaire dont 4 habitats prioritaires

Zone de Protection Spéciale Littoral Seino-Marin (directive oiseaux)

Superficie : 180 050 ha
 99% marin et 1% terrestre
 70 km de linéaire côtier du port d'Antifer au cap d'Ailly
 Jusqu'à 12 milles marins des côtes
 Arrêté de désignation : 27 mai 2009
 43 espèces justifiant la désignation

Élaboration du Document d'Objectifs de la ZSC Littoral cauchois

2012 :

- Validation du DOCOB le 19 janvier 2012
- Approbation du DOCOB par Préfet maritime Manche mer du Nord et Préfet de la Seine-Maritime le 3 juillet 2012



Tome 0, l'essentiel du
DOCOB



Tome 1,
document de
synthèse



Tome 2,
document
technique



Tome 3, charte
Natura 2000



Tome 4, atlas
cartographique



Tome 5,
annexes
administratives

DOCOB à télécharger :

<https://littoral-normand.n2000.fr/les-sites-littoraux-normands/zsc-littoral-cauchois/docob>

Élaboration du Document d'Objectifs de la ZPS Littoral seino-marin



Validation DOCOB : 29/11/2022
Approbation du DOCOB par
Préfet maritime Manche mer du
Nord et Préfet de la
Seine-Maritime : 29/11/2023

<https://reseau-manchemerdu nord.n2000.fr/les-sites/littoral-seino-marin-zps>



LES ENJEUX ECOLOGIQUES et OBJECTIFS DE CONSERVATION

2 enjeux identifiés à partir de l'état des lieux du patrimoine naturel et des usages :

Enjeu 1 : Préservation de la biodiversité du site Natura 2000 et notamment les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Enjeu 2 : Renforcer la fonctionnalité et la cohérence de l'ensemble du littoral cauchois

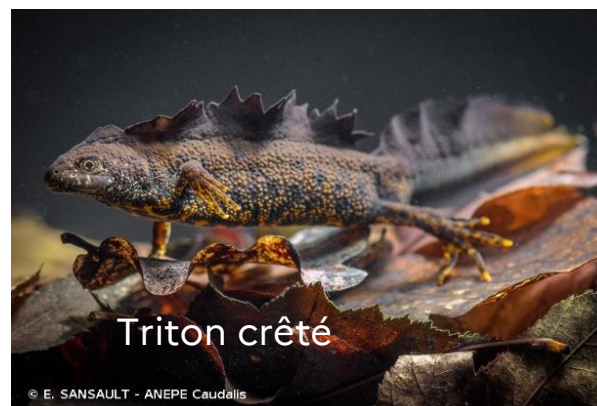


La Zone Spéciale de Conservation Littoral cauchois

Préserver les entités paysagères qui composent le site :



Préserver les espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site :

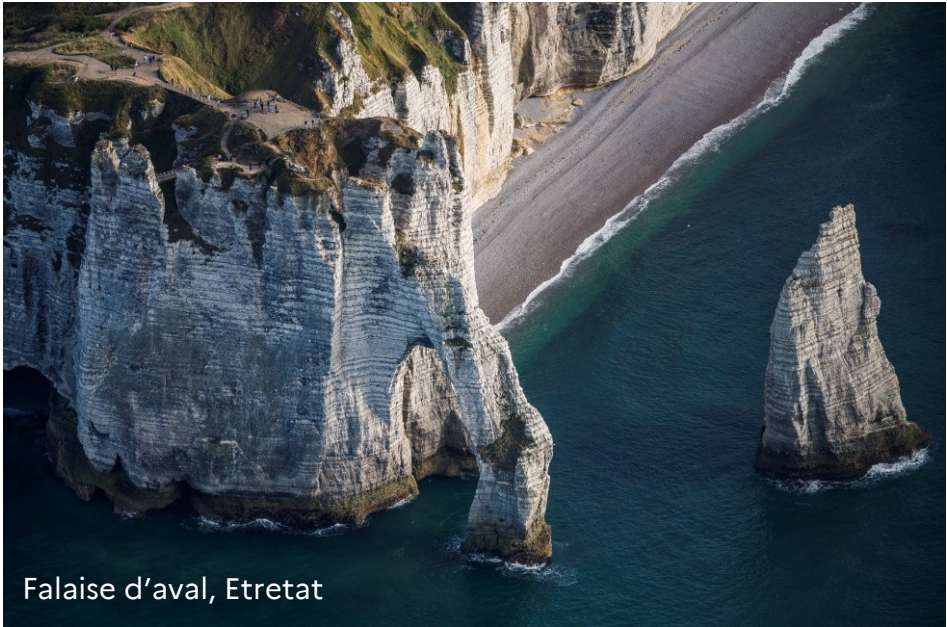


Relevant de la directive européenne
Habitats-faune-flore :
19 espèces de l'annexe II
15 espèces de l'annexe IV



Rappel des objectifs et mesures pour la ZSC Littoral cauchois

2 objectifs de développement durable transversaux du site littoral cauchois		
N° d'objectifs	Intitulé de l'objectif	Unités paysagères concernées
1	Renforcer et mutualiser les actions environnementales à l'échelle du littoral cauchois	Site
2	Concourir à la préservation des populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats ainsi qu'aux espèces patrimoniales identifiées	Faune/Flore



Falaise d'aval, Etretat

Rappel des objectifs et mesures pour la ZSC Littoral cauchois

5 objectifs de développement durable spécifiques aux entités paysagères

N° d'objectifs	Intitulé de l'objectif	Unités paysagères concernées
3	Préserver l'habitat récif, les moulières et les champs de laminaires	Récif
4	Optimiser et mutualiser la gestion écologique du cordon de galets	Cordon de galets
5	Garantir l'intégrité et l'originalité patrimoniale et géomorphologique des falaises maritimes	Falaises
6	Optimiser une gestion écologique des habitats des trois communes du Cap d'Ailly en renforçant leur fonctionnalité	Boisements et landes
7	Optimiser une gestion écologique des valleuses en tant que corridor écologique	Valleuses



Les principaux enjeux écologiques de la ZPS Littoral seino-marin

Les oiseaux nicheurs

Enjeu fort



Fulmar boréal



Mouette
tridactyle



Goéland argenté



Enjeu secondaire

Goéland
marin



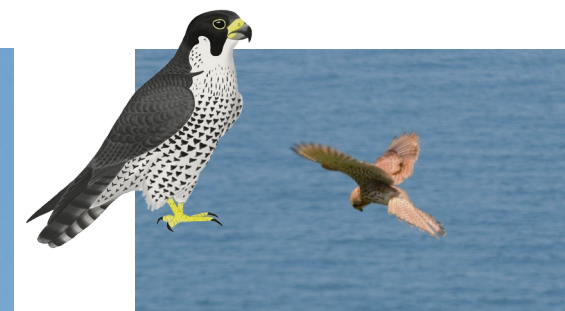
Goéland
brun



Grand cormoran



Cormoran
huppé



Faucon pèlerin

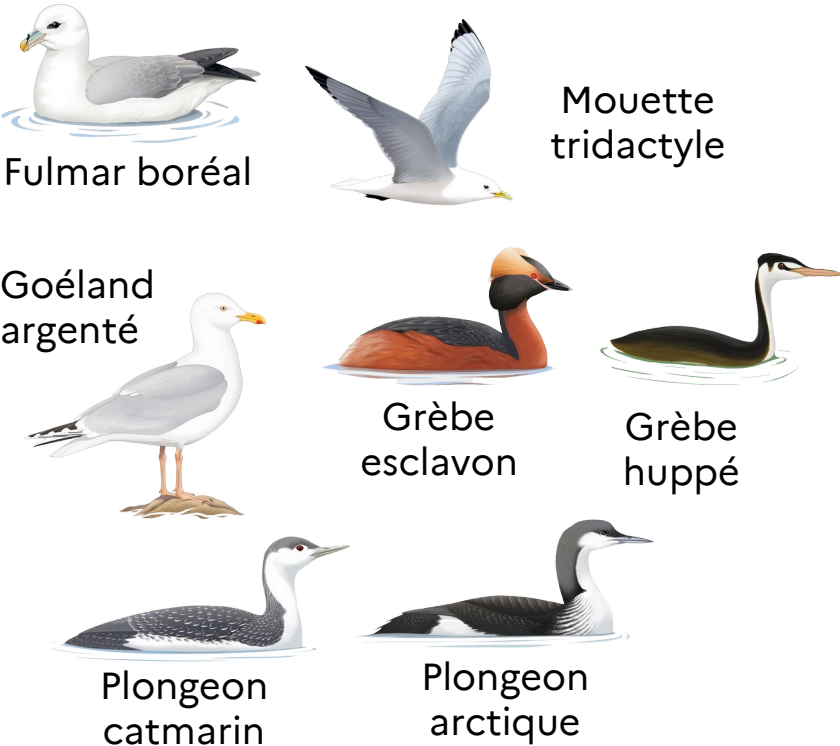
Objectif à long terme :

Maintenir voire restaurer les populations d'oiseaux nicheurs sur la ZPS

Les principaux enjeux écologiques de la ZPS Littoral seino-marin

Les oiseaux hivernants

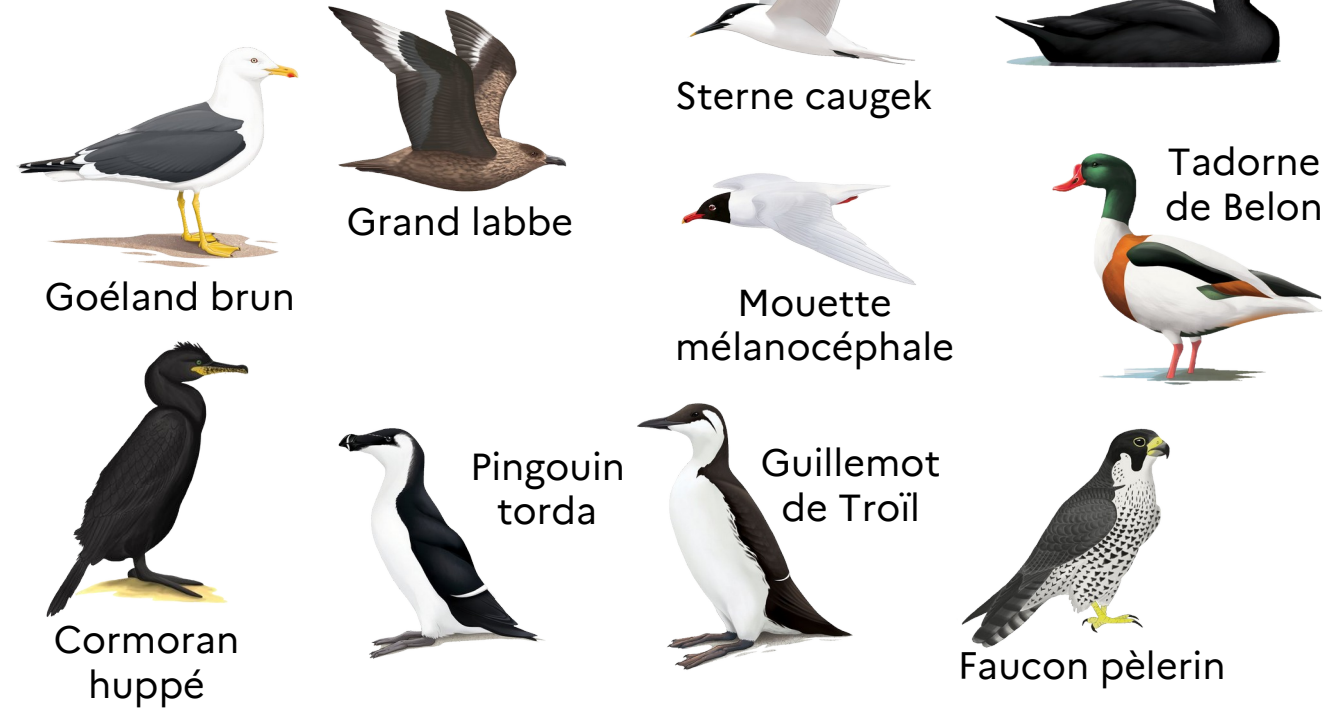
Enjeu fort



Enjeu moyen



Enjeu secondaire



Objectif à long terme :
Maintenir voire restaurer les populations d'oiseaux hivernants sur la ZPS

Espèces rares

Labbe parasite, Labbe pomarin, Grèbe à cou noir, Mouette de Sabine, Grèbe jougris, Plongeon imbrin, Puffins, Eider à duvet, Harle huppé, Oie cendrée, Macreuse brune

Les principaux enjeux écologiques de la ZPS Littoral seino-marin

Oiseaux nicheurs	Fulmar Boréal, mouette tridactyle, goéland argenté
	Goéland marin, goéland brun, grand cormoran, cormoran huppé, faucon pèlerin
Oiseaux hivernants	Fulmar boréal, mouette tridactyle, goéland argenté, plongeurs, plongeon arctique, plongeon catmarin, grèbe esclavon, grèbe huppé
	Grand cormoran, fou de Bassan
	Goéland brun, guillemot de Troïl, pingouin torda, cormoran huppé, sterne caugek, faucon pèlerin, grand labbe, mouette mélanocéphale, macreuse noire, tadorne de Belon
	Labbe parasite, labbe pomarin, grèbe à cou noir, mouette de Sabine, grèbe jougris, plongeon imbrin, puffins, eider à duvet, harle huppé, oie cendrée, macreuse brune
Fonctionnalités du site	Zone d'alimentation, zone de repos, zone de nidification
Oiseaux en migration	Mouette pygmée, alcidés, macreuses, fou de Bassan, sterne caugek, sterne pierregarrin, puffins, etc.

Enjeu fort	Rare
Enjeu moyen	Fonctionnalités
Enjeu secondaire	Migrateur

atio
l cauchois et Littoral seino-marin



Objectif à long terme :
Restaurer et protéger des zones fonctionnelles et les capacités d'accueil du site



Rappel des objectifs et mesures pour la ZPS Littoral seino-marin

18 objectifs opérationnels (OO) déclinés en 16 mesures de gestion et regroupés en 5 thématiques
→ 1 même mesure peut répondre à plusieurs OO

Mesures	Thématique	OO
M1 - Réaliser une veille sur les projets et usages et informer les maîtres d'ouvrages ou porteurs de projets sur les zones et espèces d'intérêt communautaire	Protection et restauration de la biodiversité	1, 8, 9, 10, 11,
M2 - Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les espèces d'intérêt communautaire		1, 2, 3
M3 - Protéger des zones présentant un intérêt fonctionnel fort pour les oiseaux		1, 2, 3
M4 - Evaluer les risques d'interactions entre les activités de pêche professionnelle et de loisirs, et les espèces d'intérêt communautaire, et prendre des mesures de gestion éventuelles découlant de cette analyse		2, 4, 5,
M5 - Diffuser et promouvoir la (les) charte(s) Natura 2000		6, 8, 9, 13
M6 - Participer et contribuer aux études visant à mieux connaître les interactions entre les parcs éoliens et les oiseaux et plus globalement les effets cumulés sur ces derniers	Amélioration des connaissances	1, 8, 9, 10, 11,
M7 - Améliorer la connaissance des espèces à enjeux et de leurs zones fonctionnelles en mer		7, 8, 12,
M8 - Améliorer la connaissance sur les usages, ainsi que les interactions entre les activités et les enjeux		7, 9, 12
M9 - Rassembler les connaissances et développer une approche cohérente mais différenciée de la gestion des populations de laridés entre le milieu naturel et le milieu urbain		2, 7, 8, 9, 12
M10 - Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin	Communication	1, 7, 10, 12, 13
M11 - Engager la société locale dans la récolte de connaissance, l'appropriation des enjeux, et la gestion du site		7, 12, 13
M12 - Sensibiliser le grand public et les acteurs du site aux enjeux et fonctionnalités liées aux oiseaux marins		7, 12, 13
M13 - Rechercher la mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres acteurs (gestionnaires d'AMP, porteurs de projet, services de l'état etc.) à travers le développement d'outils et d'actions en commun	Animation	14
M14 - Participer aux politiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000		14
M15 - Renforcer la prise en compte de la gestion du site dans la planification et actions de police environnement		15
M16 - Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord des sites pour les espèces d'intérêt communautaires	Suivis	16, 17, 18

Les principaux usages sur les sites Natura 2000

Production/transport d'électricité



Extraction de granulats



Pêche (professionnelle et de loisirs) et conchyliculture



Activités de loisirs



Fréquentation touristique

Activités agricoles



Autres activités à terre

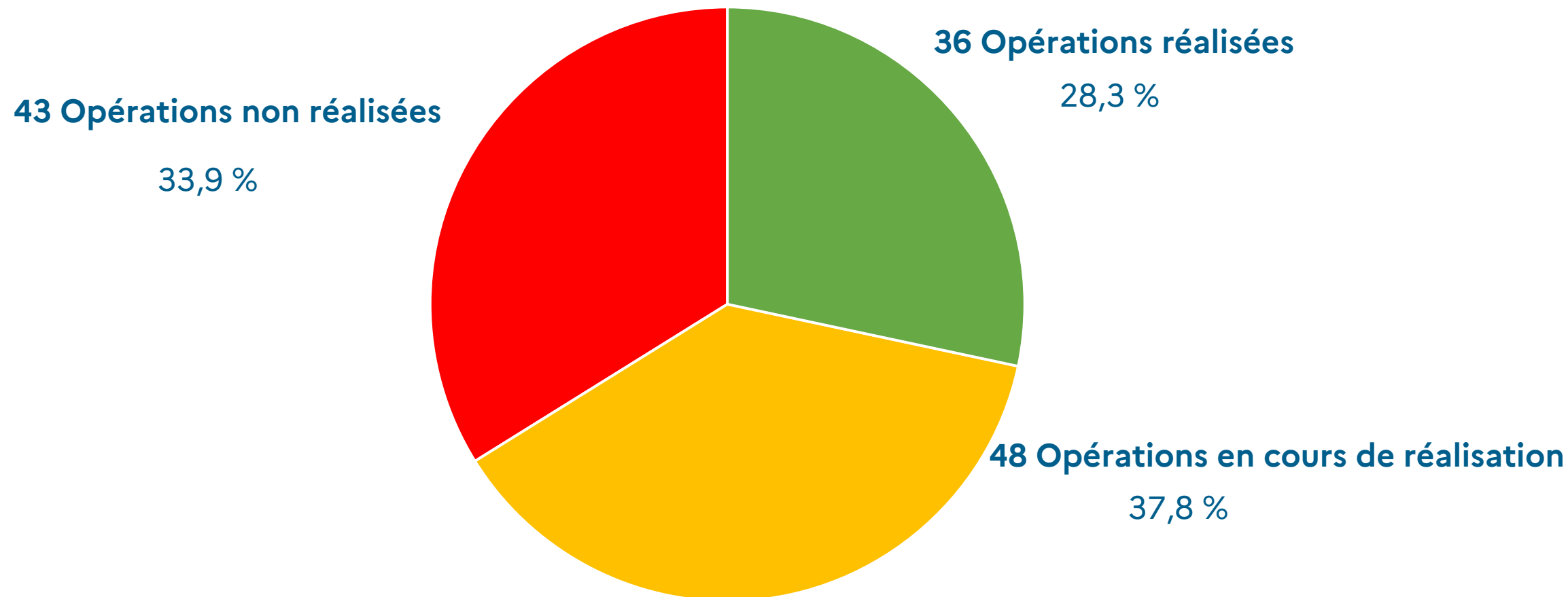
Navigation et entretien portuaire



BILAN D' ANIMATION NATURA 2000

Post approbation DOCOB

Le Document d'objectifs propose 127 opérations dont à ce jour :



Les opérations non réalisées ou en cours sont la conséquence de :

- Opérations trop généralistes ou sans objectif chiffré
- Opérations sur le long terme (ex : des opérations de suivi, de sensibilisation, de restauration d'habitats, ...)
- Temps d'animation trop faible

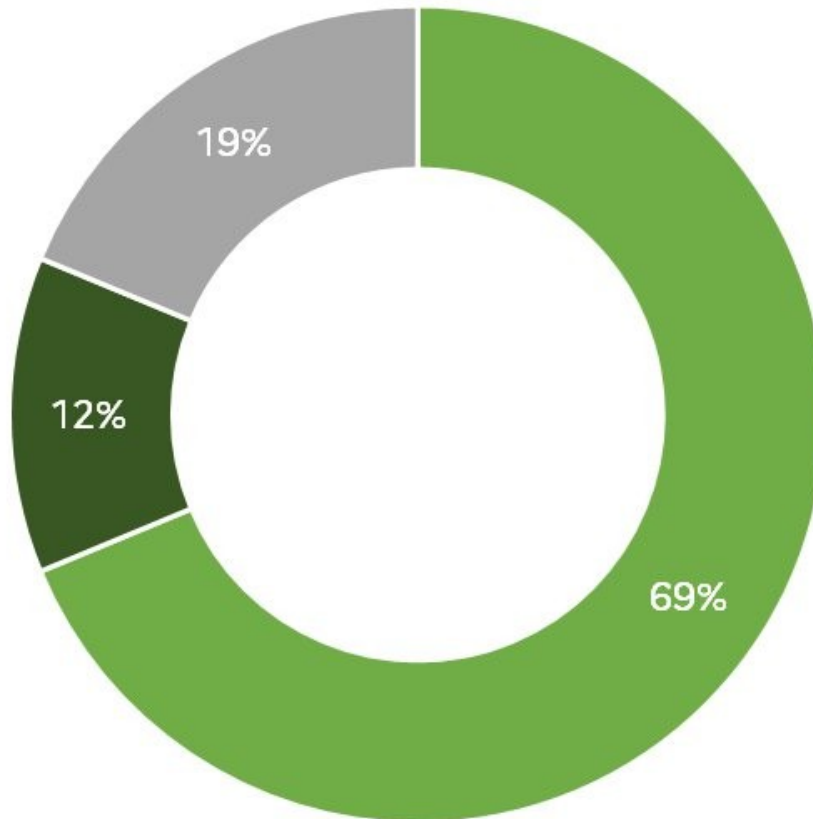
Etat d'avancement des mesures de la ZPS Littoral seino-marin

18 objectifs opérationnels (OO) déclinés en 16 mesures de gestion et regroupés en 5 thématiques
→ 1 même mesure peut répondre à plusieurs OO

Mesures	Thématique	Priorité	Niveau de mise en œuvre en 2025
M1 - Réaliser une veille sur les projets et usages et informer les maîtres d'ouvrages ou porteurs de projets sur les zones et espèces d'intérêt communautaire	Protection et restauration de la biodiversité	1	Récurrente
M2 - Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les espèces d'intérêt communautaire		2	Non réalisée
M3 - Protéger des zones présentant un intérêt fonctionnel fort pour les oiseaux		2	En cours
M4 - Evaluer les risques d'interactions entre les activités de pêche professionnelle et de loisirs, et les espèces d'intérêt communautaire, et prendre des mesures de gestion éventuelles découlant de cette analyse		1	En cours
M5 - Diffuser et promouvoir la (les) charte(s) Natura 2000		1	Récurrente
M6 - Participer et contribuer aux études visant à mieux connaître les interactions entre les parcs éoliens et les oiseaux et plus globalement les effets cumulés sur ces derniers	Amélioration des connaissances	1	Récurrente
M7 - Améliorer la connaissance des espèces à enjeux et de leurs zones fonctionnelles en mer		1	Récurrente
M8 - Améliorer la connaissance sur les usages, ainsi que les interactions entre les activités et les enjeux		2	Non réalisée
M9 - Rassembler les connaissances et développer une approche cohérente mais différenciée de la gestion des populations de laridés entre le milieu naturel et le milieu urbain		2	Non réalisée
M10 - Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin	Communication	1	Récurrente
M11 - Engager la société locale dans la récolte de connaissance, l'appropriation des enjeux, et la gestion du site		2	Récurrente
M12 - Sensibiliser le grand public et les acteurs du site aux enjeux et fonctionnalités liées aux oiseaux marins		2	Récurrente
M13 - Rechercher la mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres acteurs (gestionnaires d'AMP, porteurs de projet, services de l'état etc.) à travers le développement d'outils et d'actions en commun	Animation	2	Récurrente
M14 - Participer aux politiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000		3	Récurrente
M15 - Renforcer la prise en compte de la gestion du site dans la planification et actions de police environnement		2	Récurrente
M16 - Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord des sites pour les espèces d'intérêt communautaires	Suivis	1	Récurrente

Etat d'avancement des mesures de la ZPS Littoral seino-marin

Réalisation des mesures en 2025



- Récurrente
- En cours
- Non réalisée

- diffusion de la Charte,
- participation aux conseils de suivi des parcs éoliens,
- actions de communications,
- suivis des populations d'oiseaux,
- EIN 2000,
- contrôles en mer

- travail sur des outils de protection

QUELQUES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE

A. Opérations de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques

Lancement de l'actualisation de la cartographie des habitats de la ZSC Littoral cauchois

Orientation 16 : Développer les connaissances générales sur le patrimoine naturel et le fonctionnement écologique du littoral cauchois

- 2 bureaux d'études retenus pour mener le travail (Evinerude et ONF Végétis)
- Le périmètre d'étude portera seulement sur la partie terrestre du site (1900,09 ha)
- En 2024 : Le Conservatoire Botanique de Normandie a réalisé une typologie des végétations du site et des fiches de descriptions des différentes végétations observées



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Opération financée par la DREAL Normandie



RAPPORT D'ÉTUDE • 2025

- EN PROJET -
cbn
CONSERVATOIRE
BOTANIQUE NORMANDIE

**TYPOLOGIE DES
VEGETATIONS DU SITE
FR2300139 « LITTORAL CAUCHOIS »**



Emmanuel CLERE

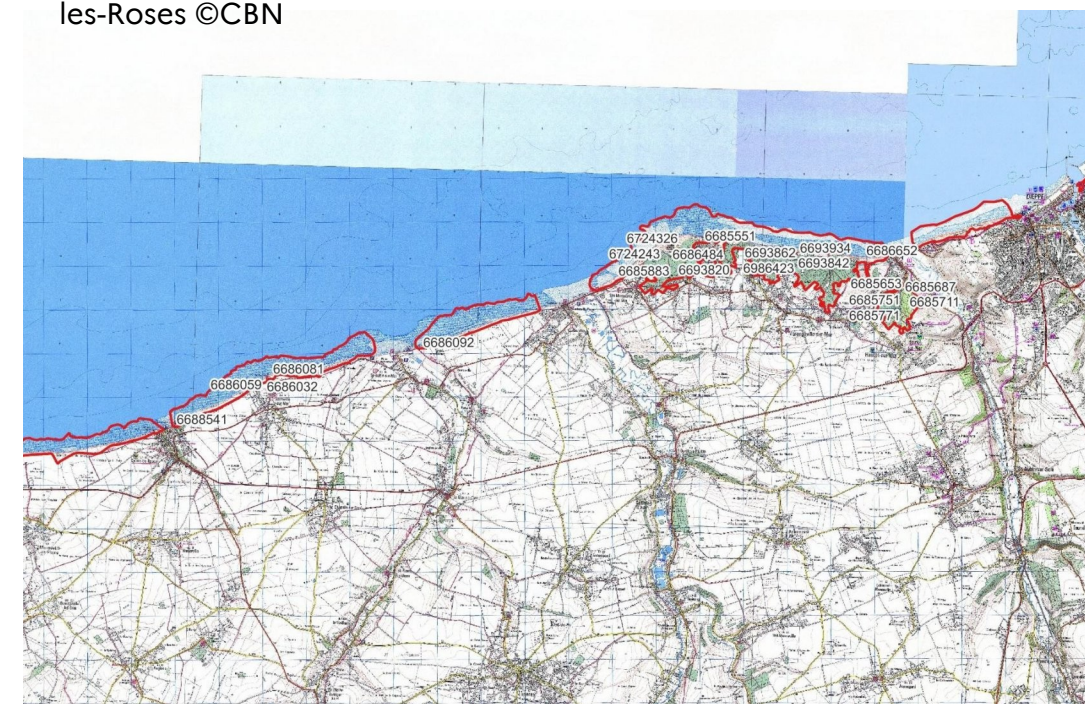
Lancement de l'actualisation de la cartographie des habitats de la ZSC Littoral cauchois

➤ Éléments de calendrier :

- Juillet 2025 : préparation terrain par les deux bureaux d'études Evinerude et ONF Végétis et 1ère phase terrain
- 1ère restitution des données à fournir au CBN à partir de septembre 2025
- Validation intermédiaire dernier trimestre 2025
- **2ème trimestre 2026** : visite avec CBN
- Validation administrative et technique de la DREAL et du CBN : **fin sept – début octobre 2026**
- Restitution cartographie et rapport - **mars 2027**
- Utilisation de l'outil informatique développé par le DREAL Normandie KITCarto.



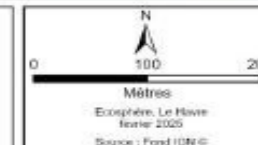
Localisation des relevés phytosociologiques du site de Dieppe à Veules-les-Roses ©CBN



Réhabilitation des anciennes décharges de Dollemard ZSC Littoral cauchois

Opérations 116 « Conforter l'intervention foncière du Conservatoire du Littoral » et 131 « Gestion des décharges littorales » du DOCOB

- Signature d'une convention de mise à disposition des terrains du Conservatoire du littoral au profit de la ville du Havre
- En 2024, les premiers travaux de désartificialisation du plateau de Dollemard par l'EPFN sur les terrains du Conservatoire du littoral ont commencé
- Les travaux de réhabilitation doivent durer 4 ans



Réhabilitation des anciennes décharges de Dollemard

ZSC Littoral cauchois


Habitats d'intérêt communautaire recensés au sein de l'AER
 Etudes de réhabilitation des anciennes décharges de Dollemard au Havre Volet biodiversité



- Réalisation d'un état initial écologique en 2024 :

Le projet est susceptible d'avoir un impact sur les espèces d'intérêt communautaire : la barbastelle d'Europe, le murin à oreilles échancrées et le grand murin sur site.

La destruction d'habitat d'intérêt communautaire : les récifs, végétation vivace des rivages de galets et Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques

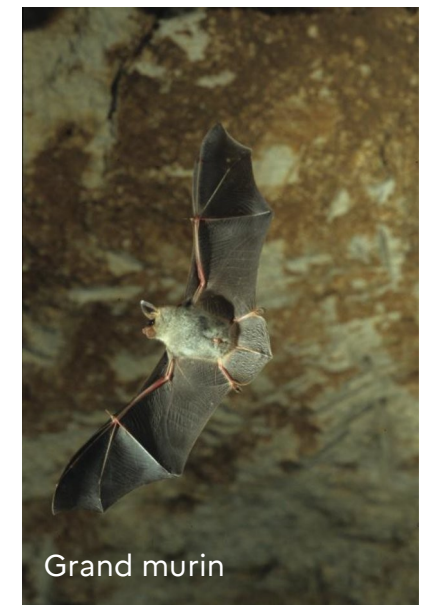
- **Mise en place de mesures de réduction pour limiter les destructions**



Barbastelle d'Europe



Murin à oreilles échancrées



Grand murin

Les suivis réalisés depuis 2023 sur la population d'oiseaux

Suivis nicheurs	Suivis hivernants
Suivis Fulmar boréal Saint-Valery-en-Caux	Suivis aériens côtiers
Suivis Fulmar boréal d'Yport à Senneville	Suivis bateau sur zone du parc éolien de Fécamp
Suivi Grand cormoran Cap d'Antifer	Suivis radars
Suivi mouette tridactyle Cap Fagnet	Suivis côtiers par comptage observateurs
Suivi laridés nicheurs (tous les 6 ans) début en 2026	Suivis aériens côtiers hivernants (parallèle à la côte)
	Suivis télémétriques
	Bagages goélands marins et argentés
	Suivi télémétrique MIGRATLANE



Suivis financés par DCSMM

Suivis parcs éoliens de Fécamp et Dieppe-Le Tréport

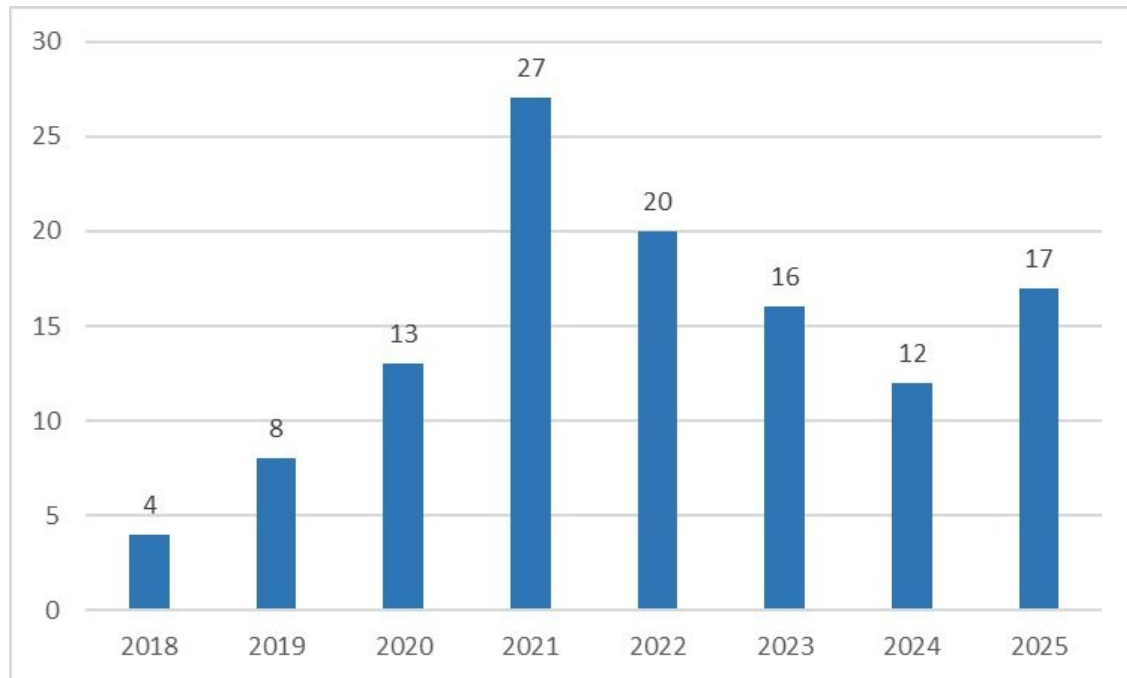
Suivis financés ONEM

QUELQUES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE

B. Opérations administratives et réglementaires

Évaluations des incidences Natura 2000 pour la ZSC Littoral cauchois

Projets, plans, programmes et manifestations pour lesquels l'animateur Natura 2000 est intervenu au titre des Évaluations des Incidences Natura 2000 (EIN)



Opération 115 - Veille des projets et programmes d'aménagements et travaux

29 avis techniques rendus avec évaluation incidence Natura 2000 entre 2018 et 2025 :

Sentier du littoral, réhabilitation des décharges littorales, désensablement de Penly, manifestations sportives et culturelles, ...

Opération 124 – Diffusion de l'information

52 sollicitations => Non soumis à EIN mais rappel des bonnes pratiques et des enjeux écologiques.

Depuis la fin de la pandémie de Covid, une forte augmentation de la demande de tournage (série, doc, émission de TV).

48 sollicitations pour des demandes de survol de drone depuis 2018 = non soumis à EIN mais doctrine réalisée puis mise à disposition par la DREAL pour éviter le dérangement des espèces.

Évaluations des incidences Natura 2000 pour la ZPS Littoral seino-marin

M1 – Réaliser une veille sur les projets et usages et informer les maîtres d'ouvrages ou porteurs de projets sur les zones et espèces d'intérêt communautaire

M6 – Participer et contribuer aux études visant à mieux connaître les interactions entre les parcs éoliens et les oiseaux et plus globalement les effets cumulés sur ces derniers

Avis technique avec évaluation incidence Natura 2000 :
11 rendus entre 2023 et 2025 (Centrale nucléaire, parc éolien, concession conchylicole, canalisation rejet de STEP)

9 sollicitations pour des demandes de survol de drone =
non soumis à EIN mais doctrine réalisée puis mise à disposition par la DREAL pour éviter le dérangement des espèces (plaquette à venir)

Membre des Comités de suivi :

- Parc éolien de Fécamp
- Parc éolien Dieppe – Le Tréport

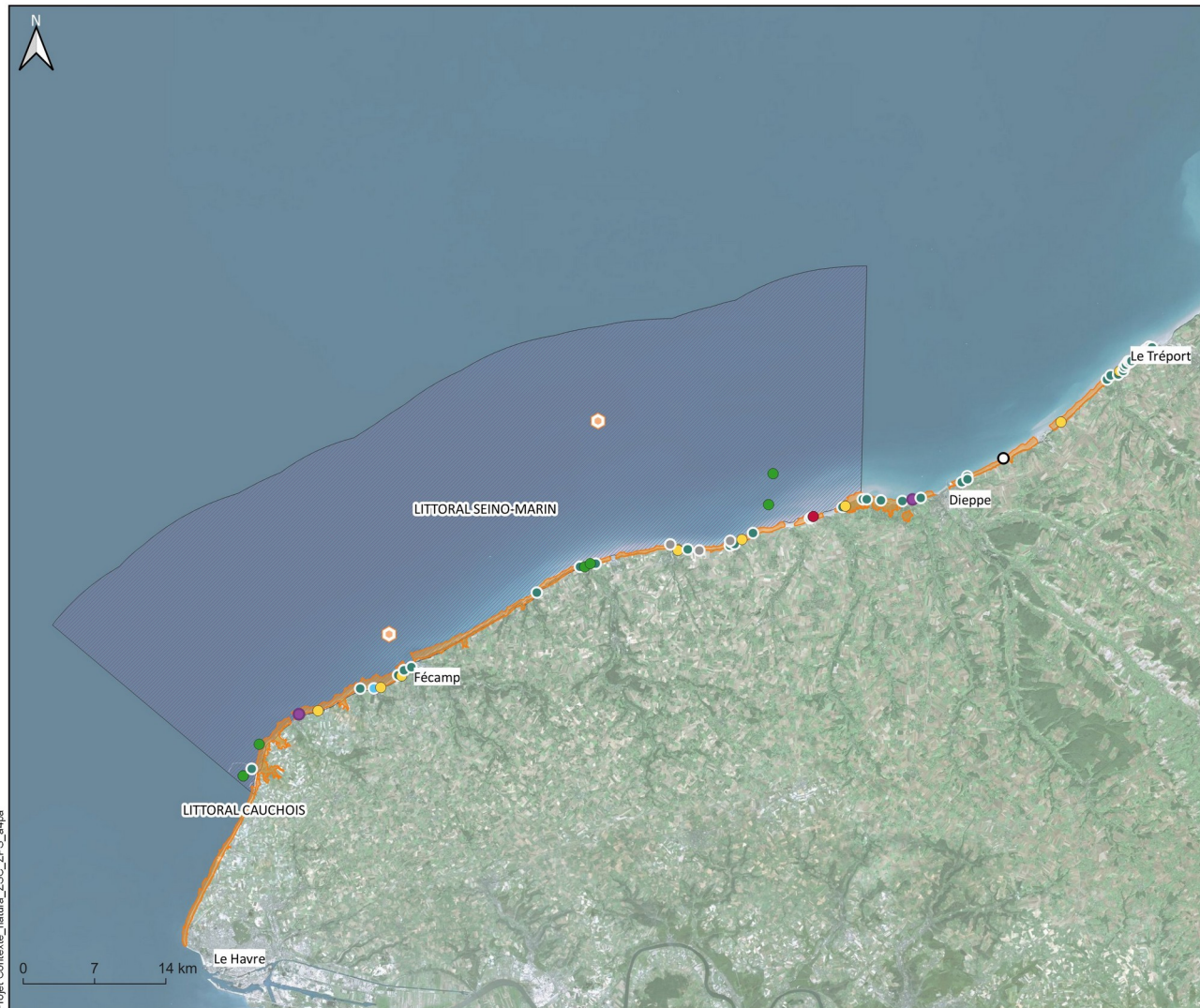
Contrôles en mer sur les 2 sites Natura 2000

Mesure 15 LSM : Respect de la réglementation en vigueur ou mise en place dans les AMP sous-action 2 : "relayer les besoins de contrôle et de surveillance au CACEM"

Action 324 LC : Renforcement du contrôle du respect des bonnes pratiques de pêche

FACADE MANCHE MER DU NORD

Localisation des contrôles réalisés dans les sites Natura 2000 "Littoral Cauchois" et "Littoral Seino-Marin" en 2024 et 2025

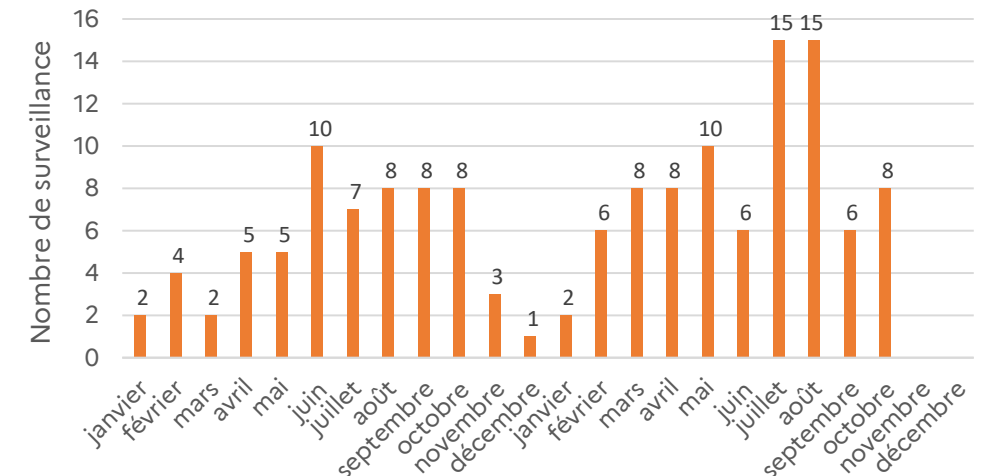


EDITEE LE : 22 / 10 / 2025
Sources des données :
- Périmètres AMP : BD AMP, OFB
- Contrôle : CACEM, Metabase, 2025
Fonds cartographiques : Orthopho IGN
Système de coordonnées : EPSG:2154

Contrôles recensés par le

En 2024 et 2025 :

- 147 opérations de surveillance → 590 h de surveillance
- 654 contrôles réalisés → 92 infractions



Contrôles en mer sur les 2 sites Natura 2000

2024

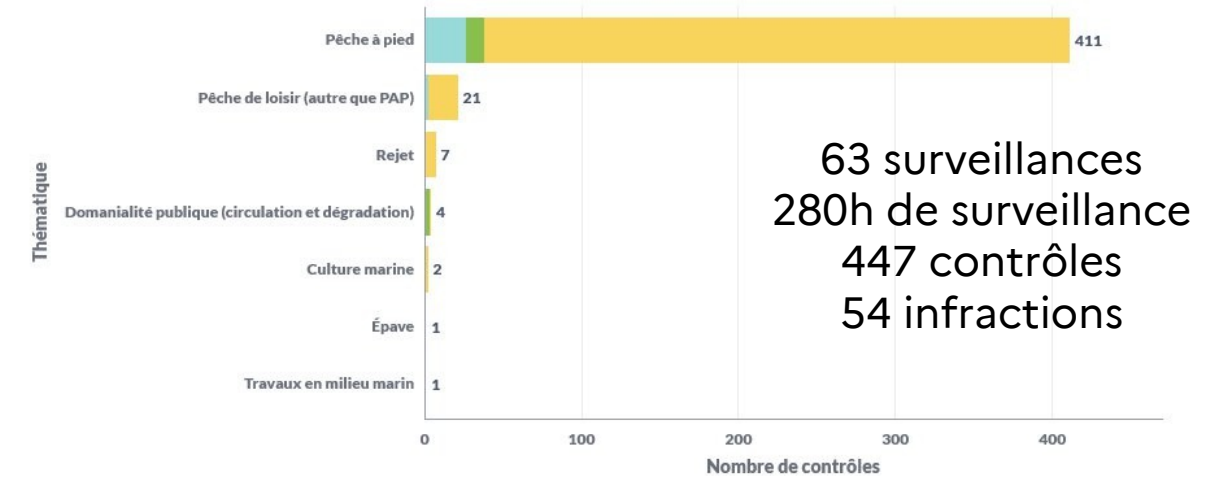
Thématique	PV	Mise en Demeure	PV & MED	Rappel à la réglementation	RAS
Pêche à pied	26	0	0	12	373
Pêche de loisir (autre que PAP)	2	0	0	0	19
Rejet	0	1	0	0	6
Domanialité publique (circulation et dégradation)	0	1	0	2	1
Culture marine	0	1	0	0	1
Épave	0	0	0	0	1
Travaux en milieu marin	0	0	0	0	1

2025

Thématique	PV	Mise en Demeure	PV & MED	Rappel à la réglementation	RAS
Pêche à pied	5	0	0	15	136
Mouillage individuel	0	0	0	0	13
Domanialité publique (circulation et dégradation)	0	1	0	2	9
Pêche de loisir (autre que PAP)	0	0	0	0	9
Autres	0	0	0	0	8
Culture marine	0	2	0	0	5
Rejet	0	0	0	0	1
Travaux en milieu marin	1	0	0	0	0

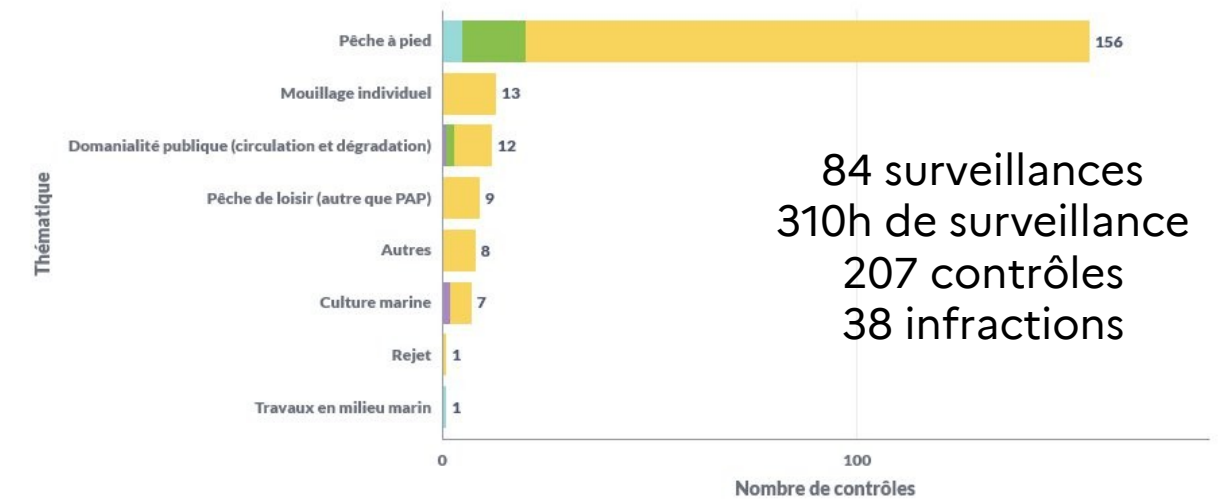
Infractions par thématique dans une AMP

PV Mise en Demeure PV & MED Rappel à la réglementation RAS



Infractions par thématique dans une AMP

PV Mise en Demeure PV & MED Rappel à la réglementation RAS



Indicateur = ratio nombre d’infractions sur nombre d’opération par année civile

2024

Thématique	PV	Mise en Demeure	PV & MED	Rappel à la réglementation	RAS
Pêche à pied	24	0	0	12	373
Rejet	0	1	0	0	6
Domanialité publique (circulation et dégradation)	0	1	0	2	1
Culture marine	0	0	0	0	1
Épave	0	0	0	0	1

Résultat indicateur : 11 %

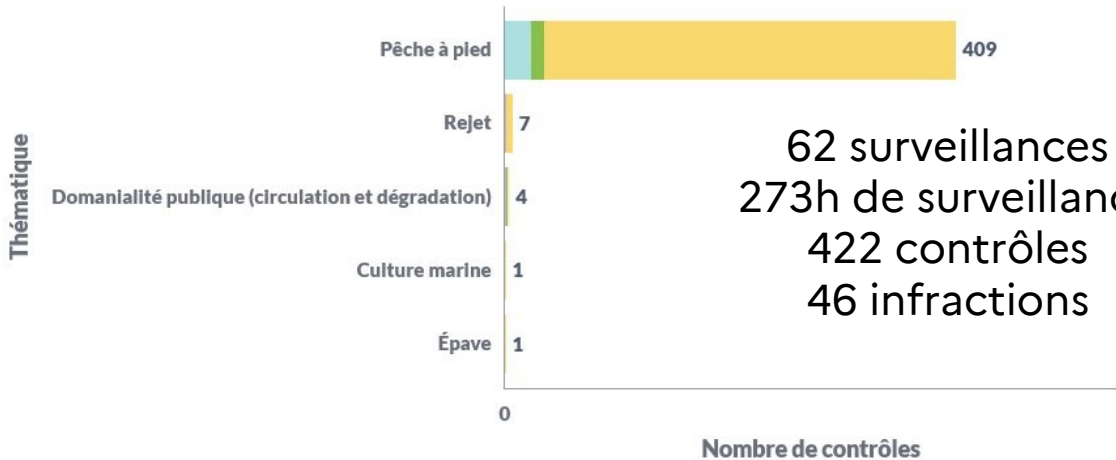
2025

Thématique	PV	Mise en Demeure	PV & MED	Rappel à la réglementation	RAS
Pêche à pied	5	0	0	15	129
Mouillage individuel	0	0	0	0	13
Domanialité publique (circulation et dégradation)	0	1	0	2	9
Autres	0	0	0	0	8
Culture marine	0	2	0	0	5
Pêche de loisir (autre que PAP)	0	0	0	0	2
Rejet	0	0	0	0	1

Résultat indicateur : 18 %

Infractions par thématique dans une AMP

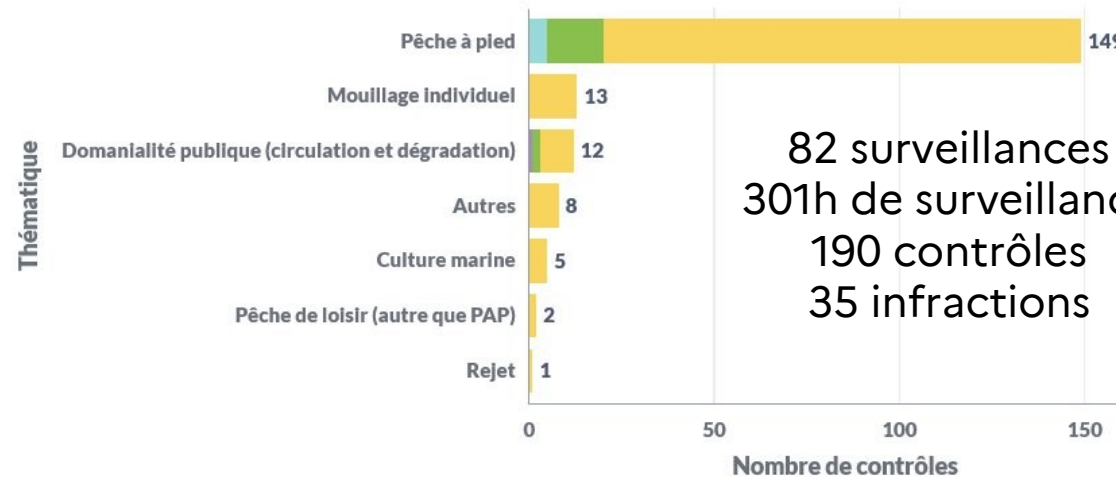
● PV ● Mise en Demeure ● PV & MED ● Rappel à la réglementation ● RAS



62 surveillances
 273h de surveillance
 422 contrôles
 46 infractions

Infractions par thématique dans une AMP

● PV ● Mise en Demeure ● PV & MED ● Rappel à la réglementation ● RAS



82 surveillances
 301h de surveillance
 190 contrôles
 35 infractions

Contrôles en mer sur la ZPS Littoral seino-marin

M15 - Renforcer la prise en compte de la gestion du site dans la planification et actions de police environnement

Indicateur = ratio nombre d'infractions sur nombre d'opération par année civile

2024

Thématique	PV	Mise en Demeure	PV & MED	Rappel à la réglementation	RAS
Pêche de loisir (autre que PAP)	2	0	0	0	19
Rejet	0	0	0	0	6
Domanialité publique (circulation et dégradation)	0	1	0	0	1
Pêche à pied	2	0	0	0	0
Culture marine	0	1	0	0	0
Travaux en milieu	0	0	0	0	1

Résultat indicateur : 27 %

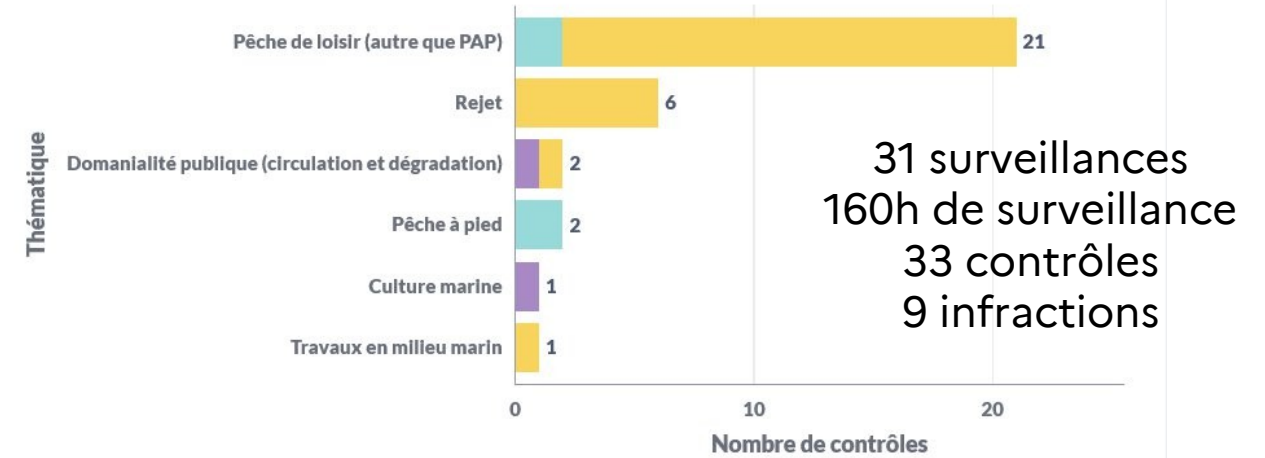
2025

Thématique	PV	Mise en Demeure	PV & MED	Rappel à la réglementation	RAS
Pêche à pied	4	0	0	8	12
Mouillage individuel	0	0	0	0	13
Pêche de loisir (autre que PAP)	0	0	0	0	9
Domanialité publique (circulation et dégradation)	0	0	0	1	1
Culture marine	0	2	0	0	0
Rejet	0	0	0	0	1
Travaux en milieu marin	1	0	0	0	0

Résultat indicateur : 54 %

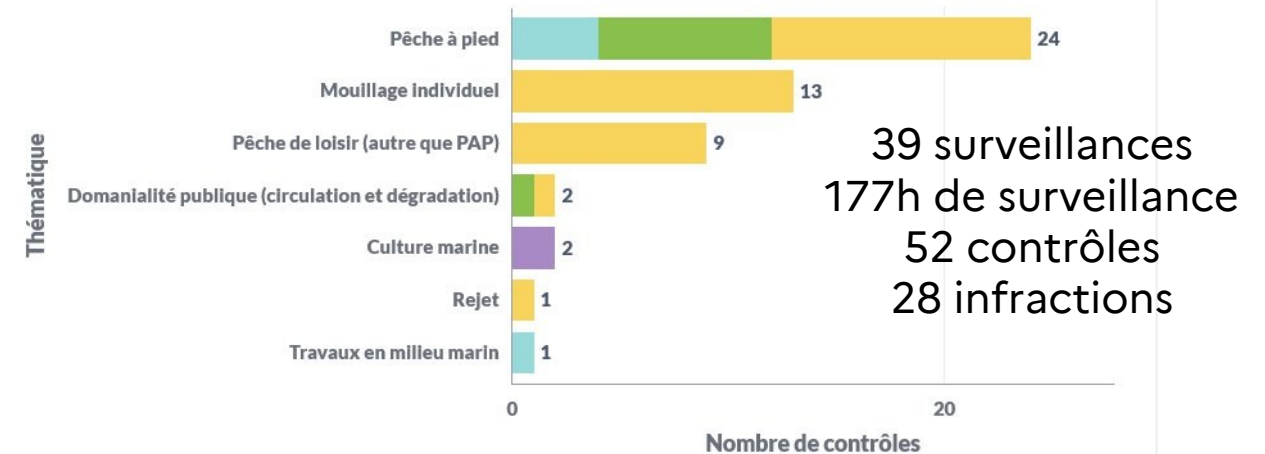
Infractions par thématique dans une AMP

● PV ● Mise en Demeure ● PV & MED ● Rappel à la réglementation ● RAS



Infractions par thématique dans une AMP

● PV ● Mise en Demeure ● PV & MED ● Rappel à la réglementation ● RAS



QUELQUES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE

C. Opérations de communication et de sensibilisation

Opérations de communication et de sensibilisation sur les sites Natura 2000

De nombreuses sollicitations concernant les survols de drone au cours de l'année en particulier sur Etretat :

- Les survols de drone ne sont pas soumis à EIN
- Des recommandations pour limiter le dérangement des drones en milieu naturel. Néanmoins, en cas de dérangement des espèces d'oiseaux au statut d'espèces protégées, le survol de drone en milieu naturel constitue une infraction au code de l'environnement.

Les bonnes pratiques en milieu naturel :

- Pour le **télépilote** et l'**atterrissage** et **décollage** du **drone**, évitez d'approcher le pied de la falaise ou les groupements d'oiseaux sur la plage.
- Pour le **drone**, évitez les trajectoires verticales en direction des oiseaux, et ne pas faire voler latéralement à la falaise et groupement d'oiseaux.
- **Il est recommandé d'éviter les vols du 1^{er} avril au 31 juillet**
- Il est recommandé de se situer à un minimum de **100 mètres** de ces espèces protégées.



Recommandations pour les télépilotes de drone en espace naturel

Sur le littoral seino-marin, les falaises sont des milieux propices à la nidification des oiseaux marins et rupestres et sont préservés au sein d'aires protégées comme la ZPS Littoral Seino-Marin et la réserve naturelle nationale de l'estuaire de Seine. Certaines espèces migratrices et hivernantes se regroupent, en mer et sur l'estuaire pour se reposer ou s'alimenter.

Ces espèces d'oiseaux disposent d'un statut d'espèce protégée^[1] et ont justifié la désignation de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Littoral Seino-Marin » dans le cadre du réseau Natura 2000. Le fulmar boréal, le goéland argenté et la mouette à bec noir sont des espèces à forts enjeux du site.

Ces espaces, dont certains sont préservés par le Conservatoire du littoral, sont également des lieux de fréquentation humaine. La multiplication d'usages dans ces espaces peut avoir des répercussions significatives sur la qualité des milieux et la qualité de vie des personnes.

Le dérangement peut se traduire par l'absence de couples d'oiseaux, l'exposition des œufs et des jeunes à la prédation, l'abandon des nids et à terme la diminution de la population d'oiseau, mais également par des attaques de l'appareil.

Réglementation

Les survols de drone ne sont pas des activités recensées dans les items de la liste nationale et des listes locales soumis à évaluation des incidences Natura 2000.

Il s'agit de recommandations pour limiter le dérangement de cette activité en milieu naturel. Néanmoins, en cas de dérangement^[2] des espèces d'oiseaux au statut d'espèces protégées, le survol de drone en milieu naturel constitue une infraction au code de l'environnement.

La perturbation intentionnelle d'une espèce protégée est une contravention de 4^e classe punie par l'article R415-1 1^{er} du code, sanctionnée par une amende de 750 euros maximum, qui reste la même en cas de récidive.

Toutes destructions d'habitats et d'espèces ainsi protégés, constituent un délit passible de poursuites.

La réglementation actuelle se traduit par la volonté de concilier la liberté de circulation et d'accès à ces espaces avec le principe de préservation du patrimoine naturel et d'autres valeurs telles que la tranquillité et la sécurité.

^[1] Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection
^[2] Article L411 du code de l'environnement : « La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat » sont interdits.

Une plaquette d'informations pour les télépilotes est en cours par la DREAL

Opérations de communication et de sensibilisation sur les sites Natura 2000

M11 – Engager la société locale dans la collecte de connaissance, l'appropriation des enjeux, et la gestion du site

Collaboration



Diffusion de la réglementation en mer
avec notification lorsqu'une zone réglementée est traversée



Accès aux informations sur la biodiversité remarquable et les bonnes pratiques

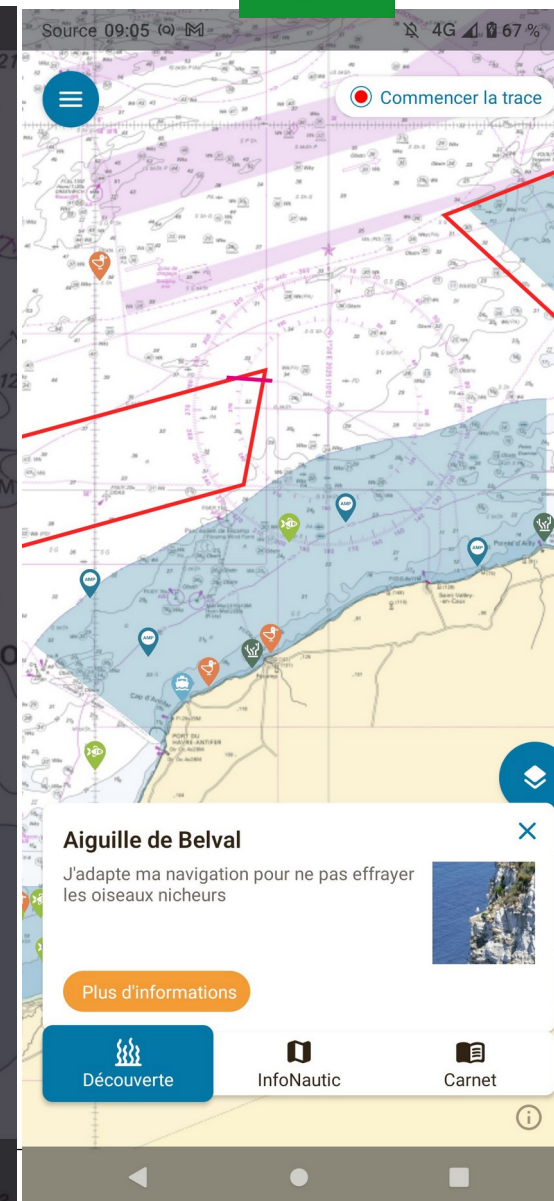


Enregistrer son parcours



- Marée
- Météo
- Réglementation
- Protégeons le milieu marin
- Cartes marines hors connexion
- Contactez le CROSS

- Avertissement
- Aide
- À propos
- Mentions légales



Opérations de communication et de sensibilisation sur les sites Natura 2000

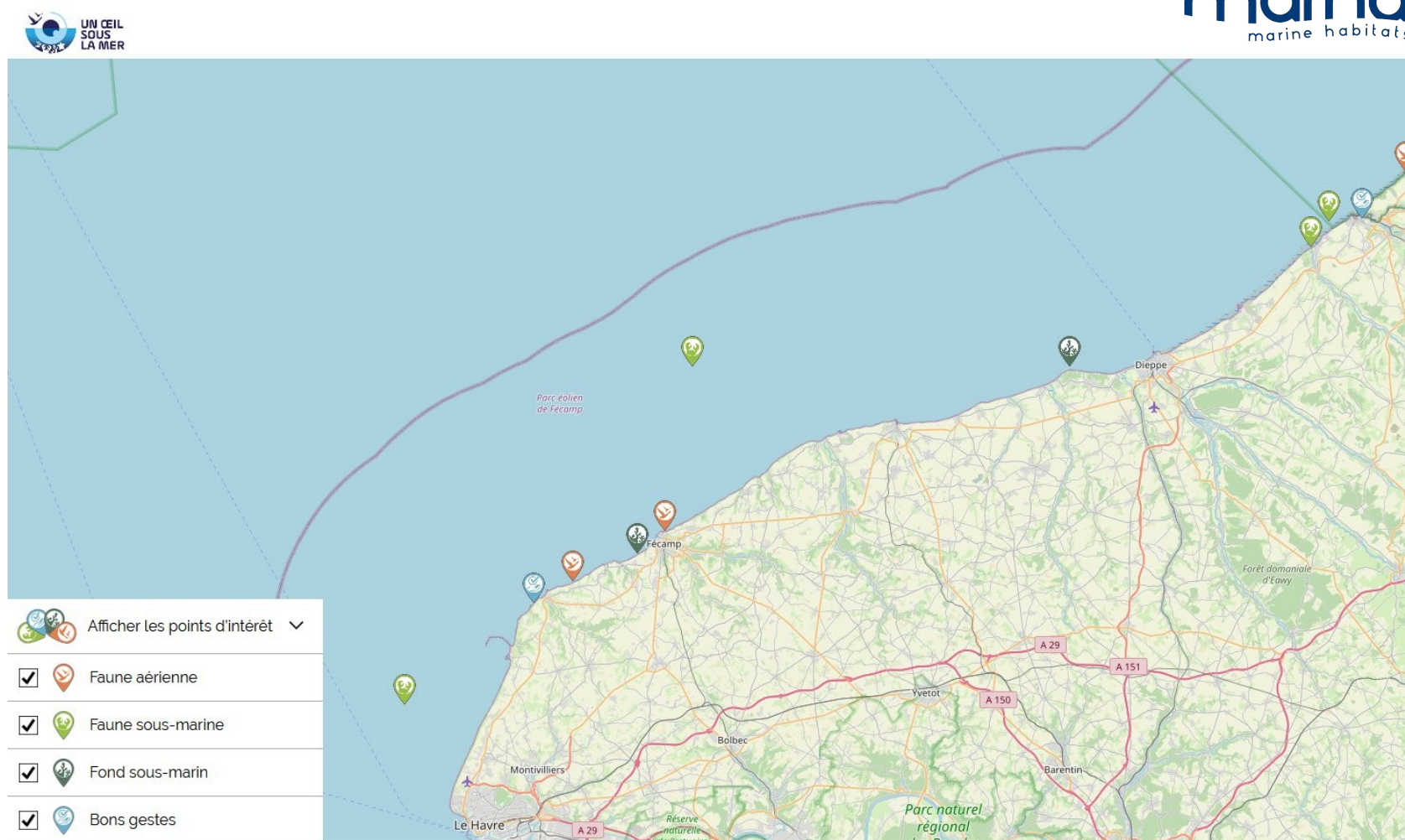
M11 – Engager la société locale dans la récolte de connaissance, l'appropriation des enjeux, et la gestion du site



<https://www.c-monspot.fr/un-oeil-sous-la-mer>

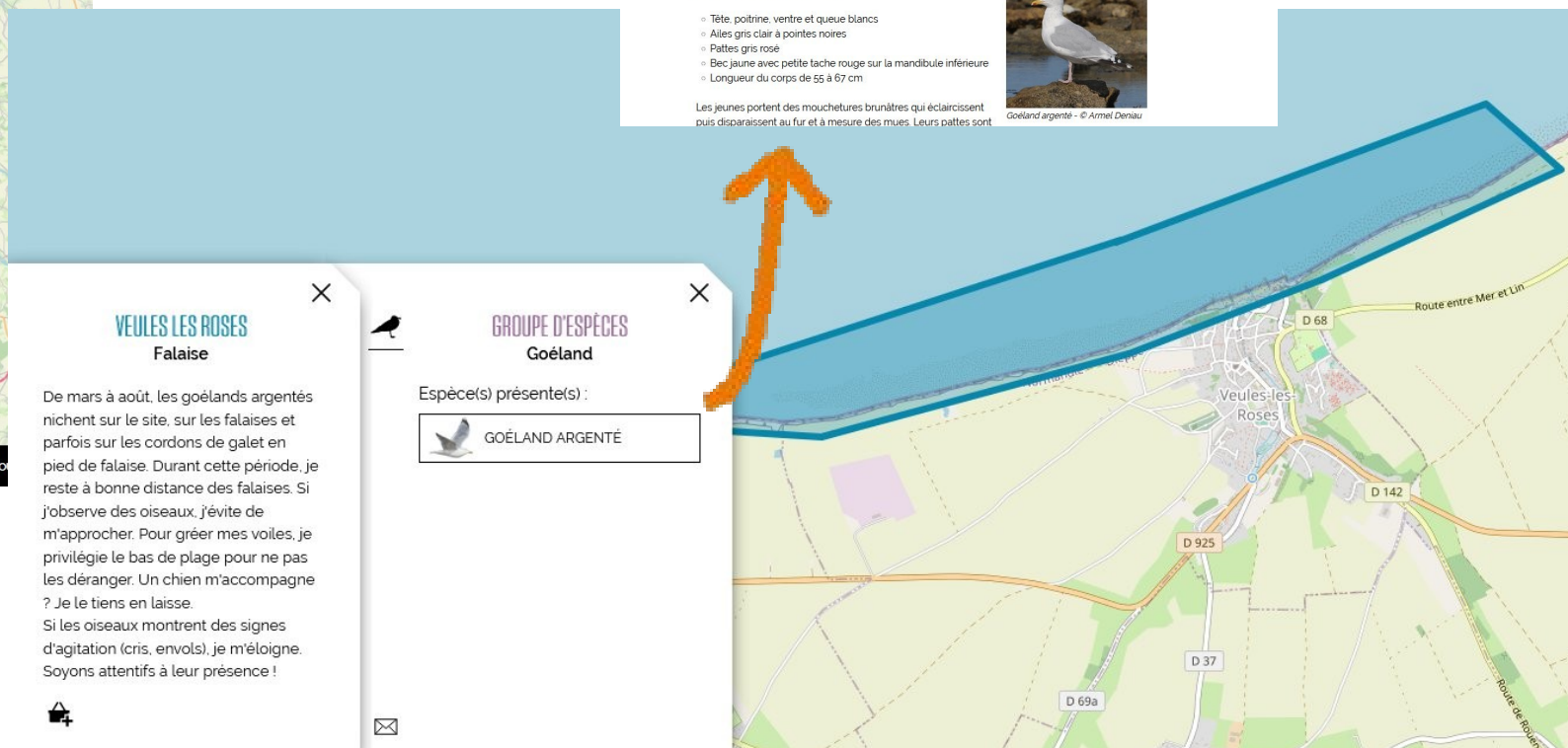
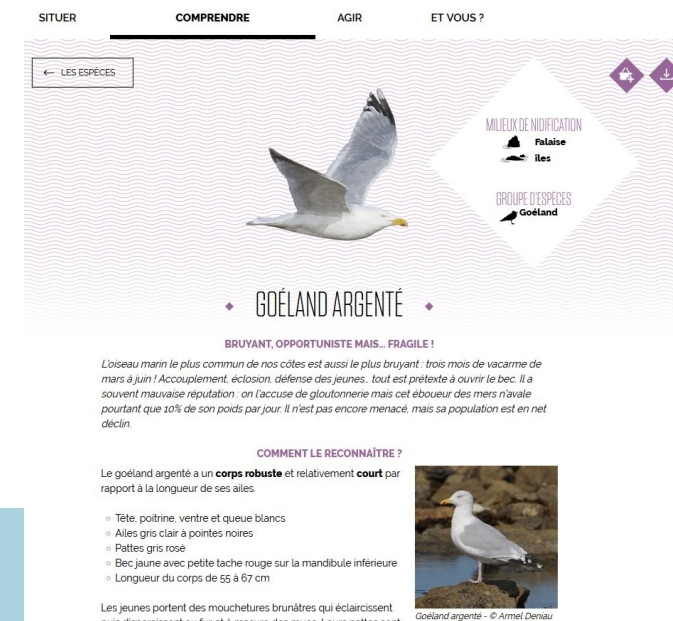
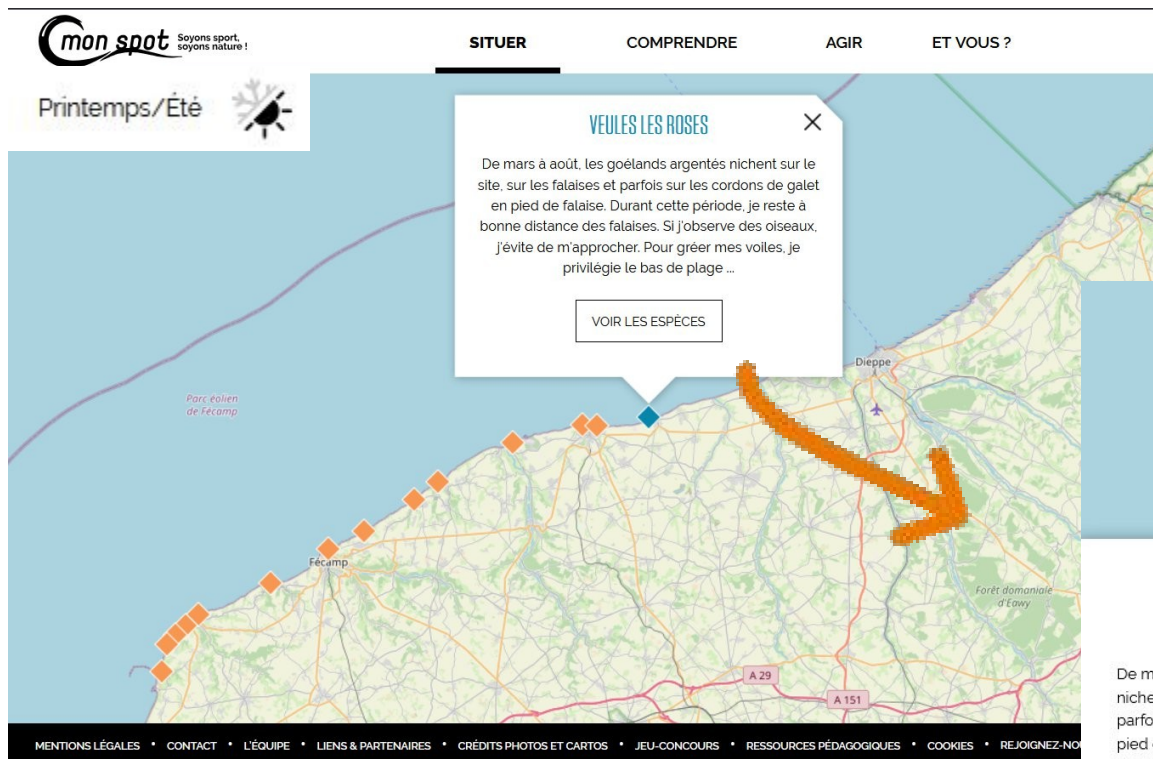
Développé pour offrir un **accès simplifié** aux informations sur les **fonds marins**, **espèces rencontrées** et les **bonnes pratiques à adopter** pour les protéger

→ Points d'intérêts Nav&Co



Opérations de communication et de sensibilisation sur la ZPS Littoral seino-marin

M11 – Engager la société locale dans la récolte de connaissance, l'appropriation des enjeux, et la gestion du site



+ informations pour automne / hiver

Opérations de communication et de sensibilisation sur la ZPS Littoral seino-marin

M10 – Communiquer sur les enjeux liés aux sites
Natura 2000 et valoriser l'implication des divers
acteurs dans la protection du milieu marin

VSC 5 mois
2023

Réalisation de 2 guides de communication à
destination du grand public



DOCOB simplifié



Guide sur les
oiseaux présents
sur le site



Documents disponibles ici : <https://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/les-sites/littoral-seino-marin-zps>

Opérations de communication et de sensibilisation sur la ZPS Littoral seino-marin

M10 – Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin

La charte Natura 2000 "Littoral Seino-Marin"

> Adhésion aux bonnes pratiques

1. [Formulaire d'adhésion](#)
2. [Déclaration d'adhésion \(CERFA 15278-01\)](#)

> Adhésion aux engagements spécifiques (Loi Warsmann) : activités soumises aux évaluations d'incidence Natura 2000

1. [Formulaire d'adhésion](#)
2. [Notice de déclaration d'adhésion \(CERFA 15279-01\)](#)
3. [Déclaration d'adhésion \(CERFA 15279-01\)](#)

Le DOCUMENT d'Objectifs (DOCOB - plan de gestion)

- [TOME 1 - Diagnostic du patrimoine naturel](#)
- [TOME 2 - État des lieux des activités](#)
- [TOME 3 - Objectifs et mesures de gestion](#)
- [TOME 4 - Charte Natura 2000](#)
- [TOME 5 - Annexes](#)

Les arrêtés préfectoraux

- [Arrêté de désignation du site du 27 mai 2009](#)
- [Arrêté de composition du COPIL de la ZPS Littoral seino-marin](#)
- [Arrêté d'approbation du DOCOB de la ZPS Littoral Seino-Marin en date du 29 novembre 2023](#)

Mise à jour du site internet Natura 2000 (au fil de l'eau)

Natura 2000
reseau-manchemerdu nord

Rechercher

Se connecter

Accueil > Les sites

Littoral Seino-Marin - ZPS

Présentation

Communes concernées (communes et communes déléguées) :

Benouville, Criquebeuf-en-Caux, Eletot, Étretat, Fécamp, Loges, Poterie-Cap-D'Antifer, Saint-Jouin-Bruneval, Saint-Léonard, Saint-Martin-aux-Bruneaux, Saint-Pierre-en-Port, Sassetot-Le-Mauconduit, Senneville-sur-Fécamp, Tilleul, Vattetot-sur-Mer et Yport.

Caractéristiques du site :

Le site **FR2310045 - Littoral Seino-Marin** a été désigné Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux.

Il s'étend d'un seul tenant sur près de 70 km de linéaire côtier, depuis le port d'Antifer jusqu'au cap d'Ailly. Cette bande côtière représente la moitié du linéaire côtier de la Seine - Maritime et 10 % du littoral normand. A l'ouest de Veulettes-sur-mer, le site comprend la bordure du plateau sur environ 150 mètres, la falaise, la plage, l'estran et s'étend jusqu'à la limite des 12 milles nautiques au large ; le secteur à l'est de Veulettes-sur-mer est quant à lui entièrement marin.

L'intérêt écologique majeur du site "Littoral Seino-Marin", qui justifie sa désignation dans le réseau Natura 2000, est la présence d'oiseaux marins d'intérêt communautaire en grand nombre, migrateurs pour l'essentiel ou visés dans l'annexe 1 de la Directive Oiseaux.

Étant donné la configuration des falaises et de la côte, peu d'artificialisation du littoral est présent.

Pour les nicheurs et les migrateurs, c'est sans doute le dérangement (présence humaine) qui constitue la menace la plus forte. Il est toutefois limité grâce à la réserve ornithologique du Cap Fagnet.



Code Natura 2000 : FR2310045

Superficie : 180 050 ha

Date d'approbation : 2023

La charte Natura 2000 "Littoral Seino-Marin"

> Adhésion aux bonnes pratiques

1. [Formulaire d'adhésion](#)
2. [Déclaration d'adhésion \(CERFA 15278-01\)](#)

> Adhésion aux engagements spécifiques (Loi Warsmann) : activités soumises aux évaluations d'incidence Natura 2000

Pour aller plus loin...

Activités humaines Littoral Seino-Marin

[Lire la suite](#)

BLUE4ALL - Atelier d'information sur l'Aire Marine Protégée

[Lire la suite](#)

BLUE4ALL - Questionnaire sur l'Aire Marine Protégée

[Lire la suite](#)

Documents annexes Littoral Seino-Marin

[Lire la suite](#)

Espèces Littoral Seino-Marin

[Lire la suite](#)

Objectifs et mesures de gestion Littoral Seino-Marin

[Lire la suite](#)

Tableau de bord, études et suivis Littoral Seino-Marin

[Lire la suite](#)

Galerie d'images du Littoral Seino-Marin

[Lire la suite](#)

Opérations de communication et de sensibilisation sur la ZPS Littoral seino-marin

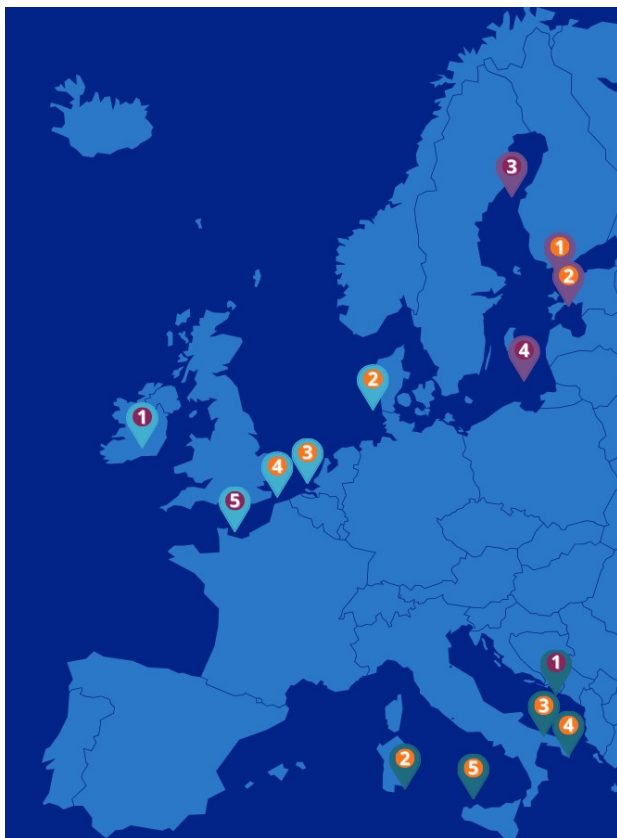


M10 – Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin

M12 – Sensibiliser le grand public et les acteurs du site aux enjeux et fonctionnalités liées aux oiseaux marins

Objectif : Améliorer l'efficacité des AMP grâce à l'implication des parties prenantes

1. Expériences d'AMP européennes + bibliographie
2. Identifier les besoins au sein des Sites ou Réseaux Atelier, grâce à un Groupe d'Engagement des Parties prenantes
3. Développer (ou améliorer) des outils scientifiques
4. Test des outils
5. Validation des outils
6. Diffusion des outils : plateforme Blueprint (02/2026)





PEAR

Outil de communication auprès des habitants et des élus locaux

« A travers des outils de communication : Évaluer la prise de conscience et la perception de la communauté locale d'une AMP, la Zone de Protection Spéciale - Littoral seino-marin »

Conclusions et solutions apportées

- **Mauvaise connaissance de l'AMP, de ses objectifs et de son rôle**
 - ⇒ Créer plus de temps de dialogue et de communication
 - ⇒ Échange régulier (newsletter, site internet, réunion bilatérale élu/gestionnaire d'AMP) et cibler les inexactitudes possibles
 - **Perception et Engagement : modéré pour les habitants, et positive pour les élus**
 - ⇒ Collaboration avec les élus pour mettre en place des activités de sensibilisation
 - ⇒ Journées de terrain (nettoyage de plage et visite de l'AMP)
 - **Aucune connaissance de réglementation** au sein et en lien avec l'AMP
 - Devoir citoyen, mais peur d'une restriction de leur liberté
 - Trop grand nombre de réglementations qui se chevauchent
 - ⇒ Des réglementations cohérentes, sans chevauchement, dans le cadre d'une approche participative
 - **Pêche récréative** fortement pratiquée et importante pour la communauté locale
 - ⇒ Des efforts de communication ciblés vers les pêcheurs récréatifs.
- Inquiétude face à certaines activités récréatives : jet-ski, windsurf**



QUELQUES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE

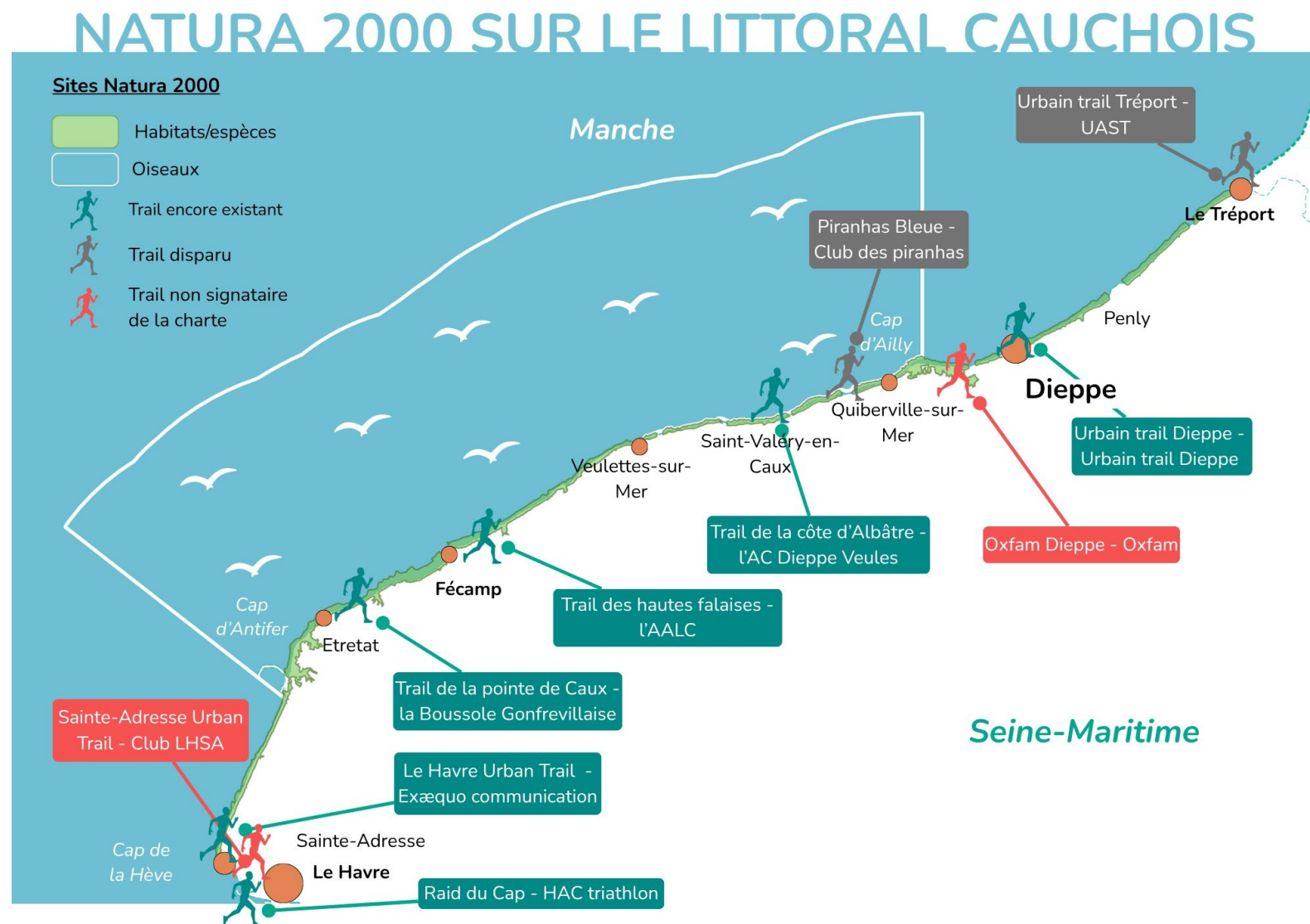
D. Les chartes et contrats

La charte Natura 2000 « Loi Warsmann » encadre les courses à pied sur le ZSC littoral cauchois et la ZPS littoral Seino-marin

- Mise en place en 2019
- 13 engagements spécifiques
- 5 ans sur la base du volontariat

Ils se sont déjà engagés dans la Charte Warsmann :

- Le Havre Urban Trail (Exæquo communication & le HAC Triathlon)
- Le Raid du Cap (le HAC Triathlon)
- Le Trail de la pointe de Caux (la Boussole Gonfrevillaise)
- Le Trail des hautes falaises (l'Association d'Animations du Littoral Cauchois)
- le Trail de la côte d'Albâtre (l'AC Dieppe Veules)
- Urban Trail Dieppe (Urban Trail Dieppe)



6 ans après la première signature, un premier bilan :

- 8 courses/trail signataires dont 6 toujours en activité
- Des enjeux Natura 2000 bien pris en compte par les organisateurs
- Une sensibilisation adressée aux coureurs et au grand public
- Des adhésions de charte à renouveler



Des points d'amélioration :

- Certains engagements spécifiques ne sont pas respectés par les organisateurs (ex : envoi du bilan après course)
- Un suivi plus accru de la part de l'animateur Natura 2000
- Demande des organisateurs de disposer de documents de d'informations et de communication

Mettre en place un rappel des engagements de chacun dans la charte Warsmann avant la saison des courses

LES BONNES PRATIQUES À ADOPTER DANS UN SITE NATURA 2000

Les organisateurs de trails s'engagent dans une charte de bonnes pratiques, pour préserver les richesses naturelles :

- à organiser un repérage conjoint avec l'animateur du site et lui à communiquer la date de l'événement
- à choisir un parcours qui évite les milieux et espèces les plus sensibles et à respecter les équipements présents
- à informer les concurrents et le public sur la richesse et la fragilité des espèces et des milieux naturels traversés :
 - On piétine le moins possible
 - On ne prélève ni la faune, ni la flore
 - On dérange le moins possible la quiétude des lieux
 - On ne laisse rien sur son passage
 - On ne s'écarte pas des sentiers
- à démonter les équipements liés à la course, suite à l'événement (balisage, signalétique)
- à localiser hors des sites protégés tout autre stationnement et de ravitaillement
- à proscrire les véhicules moteurs (interdits des sites naturels)
- à transmettre un bilan de la manifestation à l'animateur Natura 2000
- à remettre les lieux en état suite à la manifestation



Pour préserver les sites naturels merci de respecter les règles suivantes :



- Ne pas sortir des sentiers balisés
- Ne pas prélever la faune
- Ne pas prélever la flore
- Ne pas jeter ses déchets
- Respecter la quiétude des sites
- Ne pas introduire de véhicules à moteur dans le site naturel

NATURA 2000 SUR LE LITTORAL CAUCHOIS



Le réseau Natura 2000, constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres ou marins, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats d'intérêt communautaire, à forts enjeux de conservation en Europe. L'objectif principal du réseau est de préserver les habitats d'intérêt communautaire et les espèces d'intérêt communautaire, ainsi que le patrimoine naturel et de prendre en compte les enjeux économiques, sociaux et culturels ainsi que les particularités des sites.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Syndicat Mixte Littoral Normand - Cité le Pentacle - 5 Avenue de Tsakuba - 14203 Hérouville-Saint-Clair - 07 89 20 57 20 - l.drouet@conservatoire-du-littoral.fr

Office Français de la Biodiversité - Antenne Manche Mer du Nord, 4 rue colonel Fabien, BP 34, 76083 Le Havre Cedex 02 32 85 90 87 - camille.delage@ofb.gouv.fr

<https://littoral-normand.n2000.fr/>



Un travail sur une plaquette d'informations est en cours

Contrat : Restauration d'une lande humide au Cap d'Ailly en 2018

Opération 622 « Poursuite de la restauration et entretien des landes »
du DOCOB ZSC Littoral cauchois, habitat Natura 2000 d'intérêt prioritaire

- Contrat Natura 2000 porté par le Conservatoire du littoral en 2018
- Objectif d'ouverture du milieu pour favoriser les espèces végétales basses (espèces caractéristiques des landes bruyères, ajonc)
- Des travaux d'abattage de ligneux, de débroussaillage et d'étrépage sur 2 ha.
- Pose d'un panneau d'information sur les travaux « reconquête des landes du cap d'Ailly »
- Mise en place d'un suivi par la suite pendant 3 ans par le CEN pour suivre l'évolution et l'impact des travaux.



La charte « bonnes pratiques » de la ZPS Littoral seino- marin

M5 - Diffuser et promouvoir la (les) charte(s) Natura 2000

	Bonnes pratiques		Engagements spécifiques Dits « Loi Warsmann »
	Engagements de bonnes pratiques généraux	Recommandations de bonnes pratiques générales	
Contenu	Engagement pour tous les usagers. Engagements de bonnes pratiques (« le signataire s'engage à »), qui contribuent à l'atteinte des objectifs de conservation ou de restauration des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire définis dans le DOCOB. Ceux-ci sont précis, pour ne pas laisser de marges d'interprétations. Il peut s'agir d'engagement « à faire », aussi bien que d'engagement « à ne pas faire ».	Recommandations globales, applicables à l'ensemble des types d'usagers. Elles représentent des comportements favorables qui contribuent à l'atteinte des objectifs de conservation ou de restauration des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire définis dans le DOCOB.	Engagement par type d'activité. Engagements de bonnes pratiques (« le signataire s'engage à »), qui contribuent à l'atteinte des objectifs de conservation ou de restauration des populations d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire définis dans le DOCOB. Ceux-ci sont précis, pour ne pas laisser de marges d'interprétations. Il peut s'agir d'engagement « à faire », aussi bien que d'engagement « à ne pas faire ».
Qui peut y souscrire ?	Tous les types d'usagers, que ce soit des professionnels ou des utilisateurs d'espaces marins (syndicats, clubs, associations, particuliers...).	Tous les types d'usagers, que ce soit des professionnels ou des utilisateurs d'espaces marins (syndicats, clubs, associations, particuliers...).	Activités récurrentes, de faible ampleur, ayant un faible impact sur le milieu marin.
Durée	5 ans	5 ans	5 ans
Contrepartie	-	-	Dispense de réalisation d'une évaluation des incidences pour les signataires pendant 5 ans.
Souscrit auprès de	La Direction Départementale des territoires et de la mer de Seine-Maritime dès que le DOCOB est opérationnel et approuvé par arrêté préfectoral.	La Direction Départementale des territoires et de la mer de Seine-Maritime dès que le DOCOB est opérationnel et approuvé par arrêté préfectoral.	La Direction Départementale des territoires et de la mer de Seine-Maritime dès que le DOCOB est opérationnel et approuvé par arrêté préfectoral.
Contrôles possibles ?	OUI	NON	OUI
Sanctions en cas de non-respect	Le préfet maritime et/ou le préfet de Seine Maritime peut décider de la suspension de l'adhésion pour une durée qui ne peut excéder un an.		Conformément à l'article L. 415-8 du code de l'environnement : DELIT : 6 mois de prison et 30 000€ d'amende* *Ces sanctions peuvent être doublées lorsque la réalisation de l'activité a porté atteinte aux habitats naturels ou aux espèces végétales ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000, ou en cas de récidives (Art. 132-10 du code pénal).



depuis le 9 octobre 2024 pour 5 ans



PERSPECTIVES D' ACTIONS

Suivis et amélioration des connaissances spécifiques

- **Survols** (programmes SAMM, hivernants côtiers, Wetland, etc.)
- **Recensements oiseaux**

Gouvernance

- **Renforcer la coopération** entre les sites Natura 2000 —> création d'une **newsletter** commune à destination des élus
- **Mutualisation des actions** avec les autres gestionnaires d'aires protégées
- **Relancer l'animation** des sites Natura 2000
- **Évaluation des incidences** : renforcer la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les projets de territoire sur le littoral
- **Participation aux projets de territoire** (par exemple, stratégie du SML 76)

Communication

- Assurer la diffusion de la plaquette drone (en cours de rédaction par la DREAL)
- Diffusions des outils de communication
- Mettre à jour et créer de nouveaux panneaux pour sensibiliser sur les enjeux de la ZPS Littoral seino-marin sur le territoire

Gestion opérationnelle

- Monter un **contrat Natura 2000** avec le **Conservatoire du littoral** et le **Conseil départemental 76** pour **lutter contre le Rhododendron pontique au cap d'Ailly**.

Chartes

- Diffusion des chartes

Perspectives - Blue4all



Outil de sensibilisation grâce aux services écosystémiques auprès des acteurs économiques



Comment les touristes hiérarchisent-ils les services écosystémiques et les activités récréatives au sein de l'AMP ?

Quelle est leur volonté de contribuer à la conservation marine lorsque l'accès ou la qualité de ces services écosystémiques sont limités ?

Comment les ostréiculteurs perçoivent-ils et hiérarchisent-ils les avantages et les limites de l'AMP par rapport à leurs activités professionnelles ?

- Identifier les SE
- Sensibiliser sur les enjeux écologiques de l'AMP
- Identifier une stratégie de communication de l'AMP basé sur l'évaluation des SE
- Identifier un axe travail conjoint entre l'AMP et l'ostréiculture en fonction de l'évaluation des SE

Perspectives - Blue4all



Outil de sensibilisation grâce aux services écosystémiques auprès des acteurs économiques



*Comment les touristes hiérarchisent-ils les services écosystémiques et les activités récréatives au sein de l'AMP ?
Quelle est leur volonté de contribuer à la conservation marine lorsque l'accès ou la qualité de ces services écosystémiques sont limités ?
Comment les ostréiculteurs perçoivent-ils et hiérarchisent-ils les avantages et les limites de l'AMP par rapport à leurs activités professionnelles ?*

- Identifier les SE
- Sensibiliser sur les enjeux écologiques de l'AMP
- Identifier une stratégie de communication de l'AMP basé sur l'évaluation des SE
- Identifier un axe travail conjoint entre l'AMP et l'ostréiculture en fonction de l'évaluation des SE

- **Groupes de travail et visites terrain**

Lancement d'un **GT commun** aux 2 sites Natura 2000 : la surfréquentation de certains sites : Allier les enjeux de biodiversité et de tourisme

2027 : Programmation d'une visite terrain pour notamment sensibiliser les nouveaux élus

GT spécifique :

Site ZSC Littoral cauchois : suivi de l'actualisation de la cartographie des habitats

Selon les résultats des risques d'interactions entre les activités de pêche et les espèces d'intérêt communautaire et de la concertation associée en 2026 => GT à programmer

Objectif de dynamiser l'animation des sites Natura 2000 entre 2 COPILS

Cadre opérationnel et technique

S'intéresse principalement aux captures accidentelles d'espèces d'intérêt communautaire (oiseaux, mammifères, poissons...) par la pêche professionnelle embarquée



La méthode (cadre national) prévoit 2 échelles d'analyse :

- **Étape 1** : Analyse des risques de captures à l'échelle biogéographique et des secteurs à risque : EN COURS
- **Étape 2** : Analyse à l'échelle des sites Natura 2000

Méthodologie en 4 étapes

GT National

Etape 1.1 : Analyse bibliographique

- Matrice de risque (identifier les risques nul et faibles)
- Etat des connaissances (identifier des risques avérés)

Etape 1.2 : Analyse spatiale

Identifier les secteurs et périodes à risque (présence concomitante d'espèces et de navires)



Livrable = Rapport d'analyse bibliographique et spatiale du risque de capture accidentelle et identification des secteurs à risque

https://hal.science/hal-04414309v1/preview/Rapport_ARP-ESPECES-IDENTIFICATION-SECTEURS-A-RISQUE-OFB-2023.pdf#page=2

GT *ad hoc*

Etape 1.3 : Evaluation du risque dans les secteurs à risque

Qualifier et si possible quantifier les risques dans les secteurs identifiés



Conduite des travaux à l'échelle biogéographique (caractérisation de l'interaction, tests de dispositifs, etc.)
Conclusion sur le risque à l'échelle des secteurs à risque
Prise de mesures à l'échelle pertinente

GT *ad hoc*

COPIL N2000

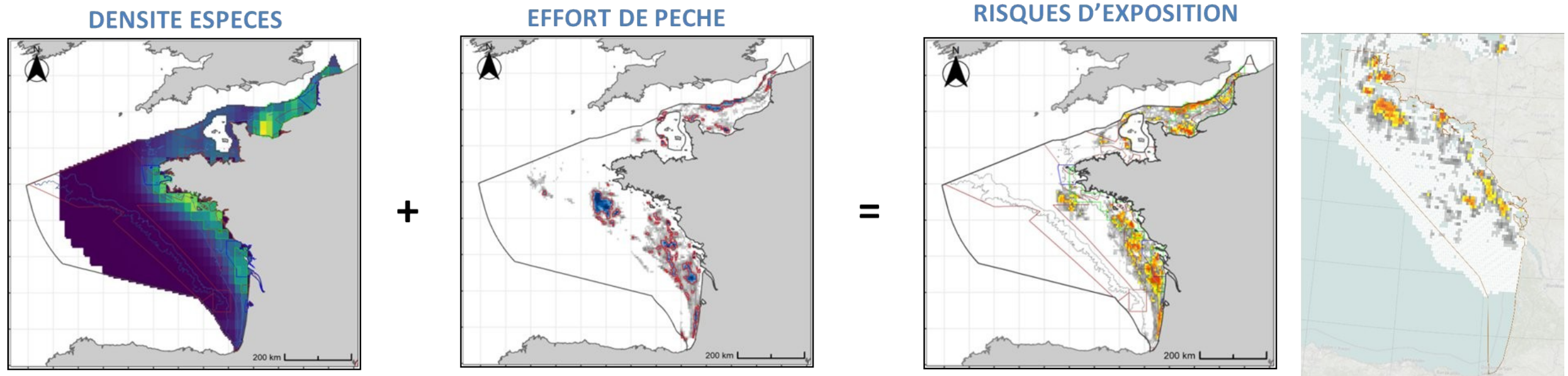
Etape 1.4 : Conclusion



Intégration de l'ARP dans le DOCOB
Réflexion sur les autres pressions (dérangement, etc.)

Cadre opérationnel et technique

Analyse bibliographique et spatiale des risques de captures (échelle biogéographique / secteurs à risque)



- Premier rapport à l'échelle biblio graphique publiée (2023)
- A venir en décembre : des nouvelles cartes avec des données pêche actualisées (VMS, VALPENA) et des données espèces plus locales
- Cartes définitives prévues pour mars 2026.

Avancement

- **Évaluation in situ des risques** : Observations embarquées & enquêtes (2025-2026)
Réalisée à l'échelle nationale, état d'avancement sur le secteur du Littoral seino-marin :

Observations embarquées en cours : Chaluts et filets

Engins	Secteur à risque	Espèces priorisées pour qualifier les interactions	NB jours de mer prévu 2025	NB de jours de mer réalisé (T1-T3)
Chaluts de fond	Manche Est (Estuaires Picards et détroit du Pas-de-Calais)	POMI	30	11
Chaluts pélagiques	Manche Est (Estuaires Picards et détroit du Pas-de-Calais)	POMI	Effort mutualisé chf	1
Filets	Manche Est (Estuaires Picards et détroit du Pas-de-Calais)	POMI / autres espèces	160	3

Enquêtes : 12/30 prévues sur les filets en Normandie

- **Tests de moyens pour éviter les captures** (2025-2026) : aucun volontaire et donc aucun test retenu en MMN

Calendrier



Gouvernance

Risque de capture accidentelle

Instance de gouvernance = **GT ad hoc** de la façade Manche Mer du Nord (Normandie et Hauts-de-France)

Composition : PREMAR + DIRM + DREAL + DDTM + OFB + PNM +
Comités régionaux des pêches || Installation le 12 juin 2024

Analyse à l'échelle biogéographique

Rôle du GT ad hoc

- Validation des secteurs à risque et des listes d'espèces à risque ;
- Pilotage de l'acquisition de connaissances supplémentaires et mobilisation des données locales disponibles ;
- Validation des conclusions sur les niveaux de risque à l'échelle biogéographique ou des secteurs à risque ;
- Supervision des tests de dispositifs de réduction des captures accidentelles ;
- Proposition et prise de mesures de réduction du risque de capture accidentelle à l'échelle des secteurs à risque.
 - Consultation du CMF, et le cas échéant des COGEPOMI, etc.

Autres risques : dérangement, compétition trophique, prédation, etc.

Instance de gouvernance = **COPIL Natura 2000**

- Analyse réalisée à l'échelle des sites Natura 2000, si cela s'avère pertinent au regard des enjeux locaux p/r à l'activité de pêche professionnelle maritime
- Appui possible de l'OFB-DFM (mutualisation avec la conduite des ARP habitats dans certains cas pour la pêche à pied professionnelle)
- Dérangement par d'autres usages —> Ne relève pas du cadre de l'ARP

- **Vers un dispositif de protection des enjeux écologiques du littoral de la Seine-Maritime**

Contexte : Des enjeux écologiques majeurs et prioritaires à préserver dans les 2 DOCOBS

La ZSC Littoral cauchois

Orientation 3 : Préserver l'habitat récifs, les moulières et le champ de laminaire

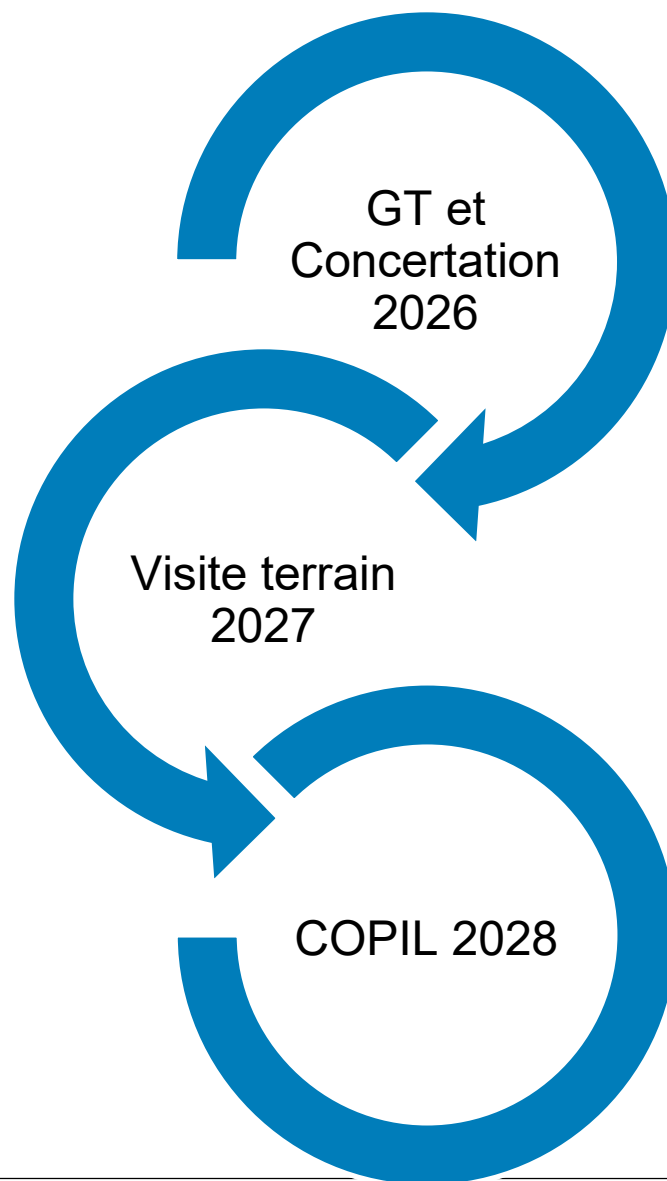
Orientation 5 : Garantir l'intégrité et l'originalité patrimoniale et géomorphologique des falaises maritimes

La ZPS Littoral seino-marin

Mesure de gestion 3 : Protéger des zones présentant un intérêt fonctionnel fort pour les oiseaux



- Calendrier d'animation Natura 2000 des sites littoral cauchois et littoral seino-marin



POINTS ET QUESTIONS DIVERS

- Information sur le projet de création de ZSC pour le Marsouin commun

Objectif : Améliorer la couverture du Marsouin commun en hiver par le réseau Natura 2000

Les grands principes :

- **Proposition de lancer une concertation** pour la création d'une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) pour sa protection au large de la Seine-Maritime
- ZSC ciblée uniquement sur le Marsouin
- Privilégier dans la mesure du possible le réseau Natura 2000 existant

- **Information sur le projet de création de ZSC pour le Marsouin commun**

Informations sur l'espèce

Sa taille : le plus petit cétacé d'Europe

Son habitat : Vit dans l'hémisphère Nord, dans les eaux tempérées froides et subarctiques

Son régime alimentaire : consommateur de poissons, de céphalopodes ou encore de crustacés

Espèce discrète

Reproduction : période estivale

Espérance de vie : 16 ans maximum

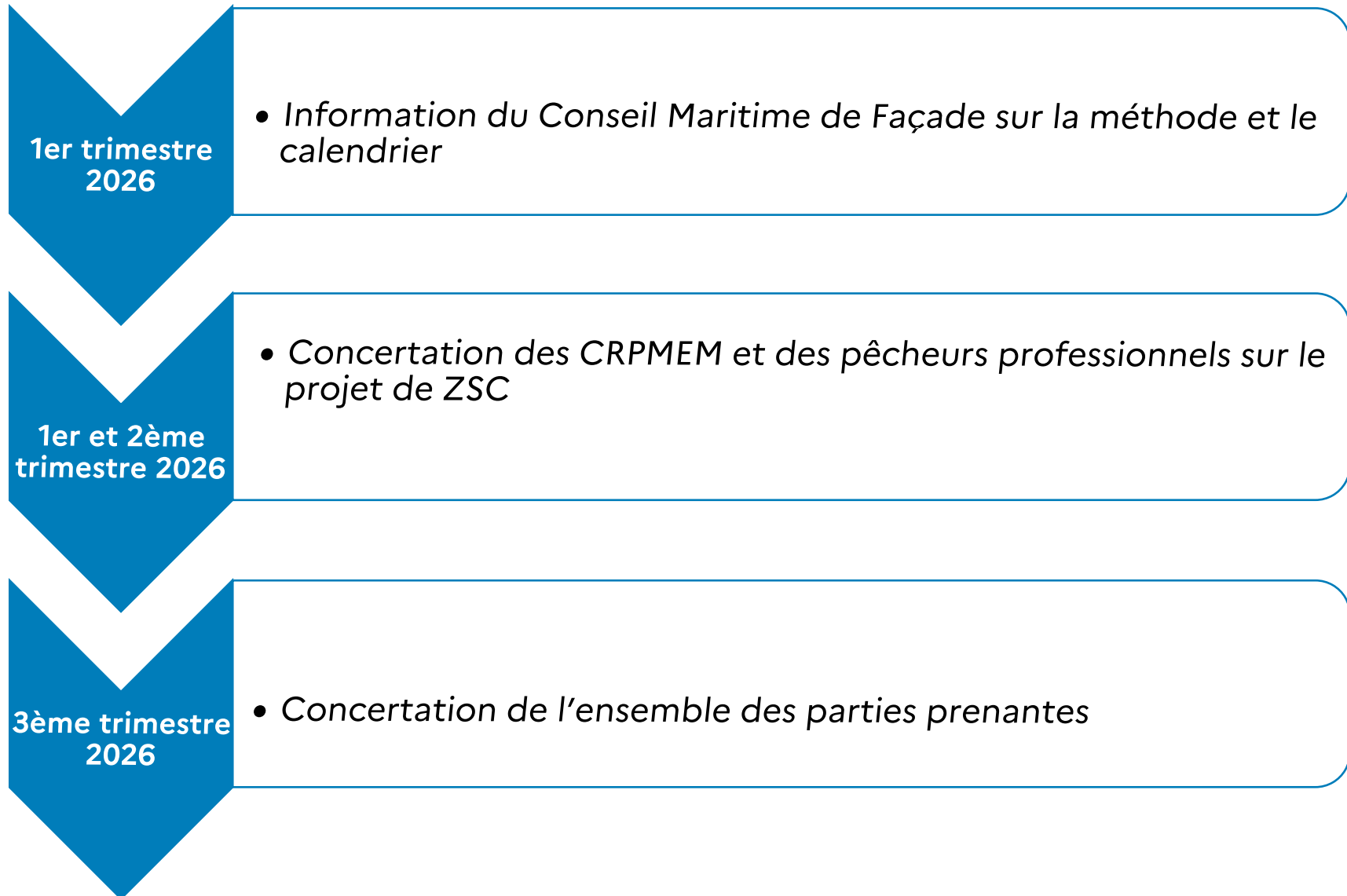
Espèce réglementairement protégée

**Liste rouge des mammifères marins de France métropolitaine (2017) et de Normandie (2022) :
espèce qui pourrait être menacée si des mesures ne sont pas prises**



- Information sur le projet de création de ZSC pour le Marsoujn commun

Calendrier prévisionnel 2026



Information sur la restauration de la nature

Règlement européen entré en vigueur le 18 août 2024

Objectif : Restaurer les écosystèmes dégradés

Vision long terme => horizon 2050 avec objectifs intermédiaires en 2030 et 2040

Cible : Tous les écosystèmes, terrestres et marins

Les Etats membres ont 2 ans pour produire leur plan national de restauration

Proposition de la DREAL Normandie en lien avec la Région de restaurer en priorité **5 habitats d'intérêt communautaire** :

Les estuaires



Les landes



Les tourbières



Les prairies maigres
de fauche



Les pelouses
calcaïques



CONCLUSIONS